

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

---

TOME CII - Année 1975

4<sup>e</sup> LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA  
19, rue Lafayette

## SOMMAIRE DE LA 4<sup>e</sup> LIVRAISON

---

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Octobre 1975 .....	265
Novembre 1975 .....	266
Décembre 1975 .....	269
Les peintures du XVII <sup>e</sup> siècle du cabinet peint du château de Puymartin (Jean-Maurice LEFORT) .....	271
Quelques renseignements sur les protestants des environs de Sigoulès en 1754-1758 (Jean VALETTE) .....	294
Un nouveau portrait de Fénelon au Musée du Périgord (Michel SOU- BEYRAN) .....	303
Evolution économique d'une communauté rurale : Plazac depuis le XVIII <sup>e</sup> siècle, suite (Marcel SECONDAT) .....	313

### BIBLIOGRAPHIE

Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies, par Brigitte Delluc (E. JARDEL) .....	342
Messieurs de Monneron, mousquetaires du roi, et l'abbaye de Grandmont, par Paul Bertrand de la Grassière (Jean SECRET) .....	344

### NECROLOGIE

Le marquis de Montferrand (Jean SECRET) .....	345
---	-----

### VARIA

Découverte d'une statue d'évêque à Périgueux (Jean SECRET) .....	346
Sommaire du tome CII .....	348
Errata .....	352

---

## Payez vos cotisations 1976

C.C.P. de la Société : Limoges 281.70

### Titulaires :

France et Outre-Mer .....	25 F
Etranger .....	30 F

### Abonnés :

Particuliers .....	30 F
Collectivités .....	35 F

Les cotisations ou abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours  
et sont valables jusqu'au 31 décembre suivant.

---

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

---

SEANCE DU JEUDI 2 OCTOBRE 1975

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 29. — Excusés : 2.

NECROLOGIE. — M. le Marquis Louis de Beaumont.

FELICITATIONS. — M<sup>lle</sup> Marquessat, notre doyenne d'âge, qui vient de fêter son 102<sup>e</sup> anniversaire et reste très attachée à notre compagnie.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Alain Roussot, *El desconocido de Laugerle-Basse* (extr. de « Ampurias », 1971-72, t. 33-34) ; offert par l'auteur.

Photographie de l'aviateur Labouchère aux commandes de son appareil, avril 1911 ; don de M. Deffarges.

*Bulletin de l'Association des anciens élèves du Lycée de Périgueux* ; offert par M. Maligne.

M. le Président remercie les divers donateurs.

EXCURSION DU 28 SEPTEMBRE. — Il est rendu compte de la promenade d'automne qui a eu lieu le dimanche 28 septembre. Grâce à l'obligeance de M<sup>me</sup> de Montbron, les participants, au nombre d'une soixantaine, visiteront longuement le château de Puy-martin qui leur fut présenté par MM. de Montbron, Jean Secret et Lefort. Ce dernier, avec beaucoup de science et de pénétration, commenta les thèmes mythologiques de la salle peinte et son ensemble lambrissé du XVII<sup>e</sup> siècle. Après un vin d'honneur offert par les propriétaires, ce fut ensuite la visite du nouveau Musée d'art religieux ouvert à Sarlat dans la chapelle des Pénitents, organisée par trois de nos membres, MM. le général Beaupère, Roger Delmas et Bernard Vacherot. Ce dernier présente les collections avec une chaleur convulscante, en insistant sur la spiritualité de certains objets mobiliers particulièrement choisis.

COMMUNICATIONS. — M. Michel Golfier rappelle qu'il y a cent ans, le 15 avril 1875, disparut tragiquement Crocé-Spinelli dans l'accident du ballon « le Zénith », avec son compagnon Sivel. Il était né à Monbazillac en 1843.

M. Paul Vergnaud a recherché l'origine du nom d'un village grec nommé « Petrocori », que M. Secret avait repéré dans le Péloponèse. Il suggère une étymologie qui laisse sceptique M<sup>lle</sup> Chavanou, présente à la séance.

A propos de l'église de la Douze, M. le Président précise que le tableau en mauvais état qui s'y trouve est le portrait d'un archevêque de la famille d'Abzac, dont le tombeau a été démolé mais dont certains fragments ont été conservés au Musée du Périgord.

Revenant encore sur sa visite au château de Lanquais (voir le *Bulletin* de 1975, p. 175), M. Secret décrit deux pièces de la collection de Gourgues : une statuette de saint Vincent vêtu en diacre et une autre de la Vierge, en aube flottante et portant une aumônière, toutes deux décapitées.

M. Henri de Montferrand a fait des recherches sur Claude de Pontbriant, seigneur

de Montréal, qui participa avec Jacques Cartier à l'exploration du Canada en 1535. Il montre ainsi les liens qui unissent au Périgord la ville canadienne de Montréal.

A propos de notre excursion à Sarlat, M. Secondat cite un passage célèbre de Montaigne qui décrit en détail la maladie et la mort de son ami La Boétie, décédé près de Bordeaux en 1563.

Enfin M. le Président présente douze diapositives représentant les fresques de la chapelle du Cheylard à Saint-Geniès et réalisées par le Professeur Denoix ; elles seront mises en vente au profit de la restauration de l'édifice.

**ADMISSIONS.** — M. Xavier CALOT, 143, rue de Rome, 75017 - Paris ; en remplacement de son beau-père, M. Jacques de Vandière de Bellussière ;

M<sup>lle</sup> Laura ABRIAL, 39, rue Henri-Heine, 75016 - Paris ; présentée par MM. Becquart et Secret ;

M<sup>me</sup> Denise BERTAUD DU CHAZAUD, la Tour-Blanche ; présentée par M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin et M. Secret ;

M. Pierre DOLLE, la Guirague, Sarlat-la Canéda ; présenté par MM. Beaurpère et Roger Delmas ;

M. le Docteur Rodolphe DESAGE, 1, boulevard Vialleton, Montpellier ; présenté par MM. Aublant et Secret ;

M. Jean-Marc NICOLAS, 34, rue Victor-Basch, Périgueux ; présenté par MM. Michéa et Secret ;

M. le Docteur Jacques LHOIRY, 13, rue Emile-Duployé, Marseille ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*La Secrétaire de séance,*

M. MARSAC.

*Le Président,*

J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 6 NOVEMBRE 1975

*Présidence de M. Jean SECRET, Président.*

Présents : 27. — Excusés : 2.

**NECROLOGIE.** — MM. Th. Du Clusel de Remaurin, René Dunogier, le D<sup>r</sup> Gilbert Vial et Maurice Vidal.

**FELICITATIONS.** — M. le Professeur Denoix, nommé directeur général de la Santé publique ; M. Jean-Louis Galet, officier des Palmes académiques ; M. Jean Beauchamps, membre correspondant de la Commission supérieure des monuments historiques (section objets d'art).

**REMERCIEMENTS.** — M<sup>me</sup> Bertaud du Chazaud, M<sup>lle</sup> Laure Abrial, MM. Xavier Calot, Bernard du Rousset, le D<sup>r</sup> Jacques Lhoiry, Jean-Marc Nicolas, Bernard Védrenne et le D<sup>r</sup> Jacques Védrenne.

**CONGRÈS.** — On nous annonce que le 101<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes se tiendra à Lille du 22 au 26 mars 1976. Les sociétaires désireux d'y assister devront adresser avant le 12 décembre prochain une demande de participation.

**ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — *Mille ans de littérature occitane*

(Service éducatif du Centre international de documentation occitane, 1975), catalogue d'une exposition réalisée à Béziers en 1974 ; offert par ledit Centre.

Jean-Bernard Marquette, *Les Albret, I : les origines (XI<sup>e</sup> siècle - 1240)* (extr. des nos 30 et 31 des « Cahiers du Bazadais », 1975) ; offert par l'auteur.

Capitalne Fred (pseudonyme d'Alfred Dutheillet de Lamothe), *Bataillon Violette* (Saint-Yrieix, Fabrègue, 1975) ; don de M. Robert Rol. Cet ouvrage est une importante contribution à l'histoire de la Résistance en Dordogne.

*Léon Bloy toujours à découvrir*, page découpée dans le « Monde » du 24 octobre 1975, et *En marge de l'année Cyrano, un peu d'histoire*, extr. de « Sud-Ouest » du 5 novembre 1975 ; ces deux coupures offertes par M. Jean Secret, qui rappelle les travaux de M. Augeard sur Cyrano et sa « démonstration » peu convaincante de la prétendue origine bergeracoise du malheureux poète.

Danilo Grébénart et Serge Avrilleau, *Datation radiométrique dans le cluzeau de Mas-Buisson* (extr. de « Subterranea », 1975, n° 14) ; don de M. Avrilleau, qui pense faire remonter avant 1300 le creusement de ce cluzeau, situé au centre de la commune de Saint-Jean-d'Estissac.

*Bulletin d'information* n° 1 (juin 1975) de la Société des Amis de Sarlat et du Périgord noir ; envoi de M. le général Beaupère.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — Le *Bulletin municipal* de Périgueux, n° 3, octobre 1975, évoque le projet de musée gallo-romain que l'on envisage d'aménager autour de la villa de la rue des Bouquets. Le croquis qui accompagne l'article propose un ensemble sobre et discret, qui devrait faire de cet endroit un lieu privilégié.

On note dans le *Bulletin monumental*, t. 133-III (1975), une chronique d'Annie Clouas-Brousseau sur le « maître de Biron » et la sculpture française de la fin du Moyen Age. L'auteur cite des travaux importants de William H. Forsyth et de Jacqueline Boccador, qui font d'intéressants rapprochements entre les sculptures de Biron conservées à New-York et celles du Rouergue et de la vallée de la Loire.

**COMMUNICATIONS.** — M. Paul Vergnaud, qui poursuit ses recherches sur l'étymologie de Périgueux, a reçu de son fils des renseignements sur quatre villages grecs du nom de « Petrocorion » : ils sont situés près de Delphes, près de Rethymon en Crète, non loin de Patras dans le Péloponèse et de Karditza en Thessalie.

M. le Président a relevé dans la presse locale des informations sur le vieux « moulin » de Saint-Front, informations selon lesquelles cet édifice serait conservé à grands frais. Il montre aux sociétaires un morceau de jambe en marbre, avec des ailettes au bas qui font songer à une figuration de Mercure : cette pièce dont l'origine est inconnue appartient à notre compagnie depuis longtemps.

M. Secret a examiné une pierre tombale intéressante au cimetière de Trélissac. Elle porte quatre inscriptions rappelant le souvenir d'Adine et Elisa Maine de Biran mortes en 1834 et 1838 et filles du premier lit du philosophe de Grateloup, qui avait épousé Louise Fournier. Les deux autres inscriptions concernent la tante des deux sœurs, née Fournier et épouse en secondes noces de Gérard d'Alpy de Quentry, trésorier-payeur général de la Dordogne, ainsi que ce dernier dont le nom est mal orthographié sur la pierre tombale (Queutrée pour Quentry). Adine et Elisa furent élevées par leur tante et passèrent leur vie au château du Murat.

M. Secret signale que deux restaurations d'églises viennent d'être effectuées : l'une, très heureuse, à Saint-Avit-de-Vialard, l'autre beaucoup moins réussie à Saint-André-d'Allas, où l'on a installé un parking autour de l'édifice.

Vient d'entrer au Musée de Chancelade, dit encore M. le Président, une clochette liturgique en bronze provenant de la Chapelle-Montabouriet. Le manche et la cloche

elle-même sont d'une seule fonte, l'inscription « DUBOIS. ROBERT. AU PUY » s'accompagne de six filets décoratifs.

M. Secret décrit un ancien relais de poste à Saint-Laurent-des-Bâtons, au lieu-dit Louiller. À côté de la demeure, très retouchée, du maître de poste, s'élèvent encore le logis des cochers, les écuries et les salles d'accueil pour les voyageurs. L'une de celles-ci, la plus grande, conserve une belle cheminée du XVII<sup>e</sup> siècle, en pierre. Le portail du logis, d'un bon style classique, porte dans un écu fruste l'inscription suivante : « L'AN 1735. LASURANSE MA FAITE. »

M. Becquart a pris connaissance de deux ouvrages récents : l'un est l'*Inventaire des archives de la légation en France du cardinal Caprara (1801-1808)* (Paris, 1975), par Jeannine Charon-Bordas, où sont signalés d'assez nombreux documents sur l'évêché d'Angoulême et les curés de la Dordogne pendant la période concordataire. L'autre est un travail universitaire dû à Marie-Line Meaux (Bordeaux, 1971), qui a rédigé une excellente monographie sur les ateliers de la S.N.C.F. à Périgueux.

Le Secrétaire général a relevé dans le catalogue n° 228 du cabinet Saint-Hélion, à Paris, différents documents dont voici les plus importants : lettre du baron Durriau, datée de Périgueux (1831), sur les troubles carlistes (prix 250 F) ; lettre de Bugeaud en faveur de deux officiers (1845, 150 F) ; fondation de rente par le marquis de Vertillac (1774, 80 F) ; quittance des gages de Jean de Losse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1573, 100 F) ; aveu rendu à la dame de Lostanges (1627, 70 F) ; enregistrement du mariage de Guillaume Mercier de la Cipièrre avec Hélène de Laurière (1587, 125 F) ; preuves de noblesse de Léonard de Moriottes, paroisse de la Dornac (s. d., 200 F).

M. René Larivière a rédigé une communication sur les « chafres » à partir d'un document relatif à la milice de Sourzac en 1789. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*. M. Jean Valette, de son côté, s'est intéressé à une épidémie de fièvre typhoïde qui a sévi en 1863 dans les cantons de Ribérac et Saint-Aulaye ; relativement bénigne, elle n'a entraîné que 5 décès sur 175 personnes atteintes.

M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin présente une monographie du prieuré de Saint-Cyprien, travail que nous publierons dans un prochain *Bulletin*.

MM. Secret et Secondat rendent compte de la découverte, faite tout récemment aux abords de la place Hoche à Périgueux, dans les éboulis de démolition de l'ancien quartier des « rues neuves », d'une lourde pierre de section carrée, ayant environ 60 cm de hauteur. Il s'agit probablement, non pas d'un chapiteau comme l'avait pensé M<sup>me</sup> Feltonneau qui l'avait examinée rapidement, mais plutôt d'une pierre d'angle. Elle est décorée sur deux côtés de gravures difficilement déchiffrables, on reconnaît en haut le drapé d'une étoffe et des plis droits vers le bas. L'ensemble pourrait être du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle. M. Scubeyran va s'efforcer de récupérer cette pierre pour le Musée du Périgord.

Enfin M. Secondat, revenant encore sur la déesse Néhalennia évoquée à la séance de septembre par M. le Professeur Fénélon (voir le *Bulletin* de 1975, p. 175), fait part à l'assemblée des conclusions d'un spécialiste hollandais : cette déesse pourrait être la Lune, encore que certains auteurs l'associent à Neptune et en fassent plutôt une divinité aquatique.

**ADMISSIONS.** — M<sup>me</sup> Madeleine VAN MIEGHEM, route de Beaulieu, Sainte-Fortunade (Corrèze) ; présentée par MM. Becquart et Secret ;

M. Alain de SAINT-EXUPÉRY, le Fraysse, Terrasson-la-Villedieu ; présenté par MM. Roger Delmas et Secret ;

M<sup>lle</sup> Isabelle ROORYCK, château de Puynaset, Malemort (Corrèze) ; présentée par les mêmes ;

M. Daniel MAYNARD, 22, rue Sainte-Claire, Périgueux ; présenté par M<sup>me</sup> Marsac et M. Secret ;



M. Laurent CAIGNARD, 66, rue Sainte-Claire, Périgueux ; présenté par les mêmes ;  
 M. et M<sup>me</sup> Guy HOOGENDIJK, Compositeurs, Saint-André-d'Allas ; présentés par  
 MM. le Général Beaupère et Secret ;  
 sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*  
 N. BECQUART.

*Le Président,*  
 J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 1975

*Présidence de M. Jean SECRET, Président.*

Présents : 31. — Excusés : 2.

**REMERCIEMENTS.** — M<sup>me</sup> la Comtesse de Montbron, MM. Daniel Maynard et Alain de Saint-Exupéry.

**ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — Trois coupures de presse relatives à la parution du 15<sup>e</sup> et dernier volume des *Œuvres complètes* de Léon Bloy, éditions du Mercure de France, par Joseph Bollery et Jacques Petit (« Nouvel observateur » du 6 octobre 1975, « Figaro » du 11 octobre et « le Monde » du 24 octobre) ; *Périgord noir : le trésor est dans les grottes*, par D. Jeambar (extr. du « Point » du 7 mai 1974), et *Le Périgord d'une bastide à l'autre*, par Georges Michel (extr. du « Monde » du 8 novembre 1975) ; le tout offert par M. Jean-Paul Durieux.

*Salon des Beaux-Arts 1975*, catalogue du 63<sup>e</sup> salon organisé au Palais des Fêtes de Périgueux par la Société des Beaux-Arts de la Dordogne ; don de M. le Président.

Jean Secret, *La restauration de Saint-Front de Périgueux au XIX<sup>e</sup> siècle* (extr. du t. CII de notre « Bulletin », 1975) ; hommage de l'auteur.

*Entre nous*, bulletin n<sup>o</sup> 23 (octobre 1975) du secteur paroissial de Thanon ; offert par M. l'abbé Jourdes, qui poursuit son étude sur la carrière de Bernard Grand  
 M. le Président remercie les divers donateurs.

**COMMUNICATIONS.** — M. Jean-Paul Durieux signale un nouveau *Talleyrand* publié aux éditions Fayard par l'ambassadeur Léon Noël, qui vient également de donner à la « Revue des deux mondes » d'octobre 1975 un article sur le même personnage intitulé *Enigmatique Talleyrand*.

M. Jean Secret fait circuler un certain nombre de photographies parmi lesquelles on note la reproduction d'un petit tableau du XVII<sup>e</sup> siècle avec cadre doré et inscription, qui est conservé au presbytère de Saint-Front, ainsi qu'une vue de la sacristie de l'église de Saint-Raphaël, exécutée vers 1900 par le Marquis de Fayolle : trois chapiteaux romans intégrés à la construction figurent sur ce cliché, M. le Président ajoute à ce propos que d'autres morceaux sculptés retrouvés à Saint-Raphaël chez divers particuliers vont être replacés prochainement à l'église, à l'occasion de travaux de restauration. M. Secret montre aussi un dossier de dessins exécutés par Abadie lors de l'acquisition des maisons qui ceinturaient Saint-Front, ainsi que des croquis stéréométriques extrêmement détaillés sur chacune des pierres des coupoles.

M. le Président a retrouvé dans le palmarès de distribution des prix du Lycée de Périgueux en 1855, mention des récompenses décernées à l'élève Léon Bloy, qui était en classe de huitième sous la férule de M. Schmitt. L'auteur du *Mendiant ingrat*, qui était externe libre et que le palmarès prénomme Léo, obtint six accessits dans les matières suivantes : prix d'excellence du 1<sup>er</sup> semestre, lecture, analyse, orthographe, histoire et géographie, exercices latins, ainsi qu'un 2<sup>e</sup> prix de récitation classique.

Le Secrétaire général signale dans *Les Monuments historiques de la France*, 1975, n° 5, un article de M<sup>me</sup> de Bastard, qui donne le point de vue du propriétaire sur la restauration de son château d'Hautefort, et dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1975, n° 297, une question posée relative à la déesse Néhalénia, dont le culte était célébré dans l'île de Walcheren en Hollande, à Trèves et peut-être à Orléans. M. Becquart a noté d'autre part dans le catalogue n° 229 de Saint-Hélien, sous le n° 272, une pièce en parchemin de 1546 qui est vendue 200 F : c'est une décision royale tranchant un différend entre la dame de Tustal et François de Caignac à propos du bien de Marzac, près de Tayac.

M. Secret a étudié la pierre remarquée par M<sup>me</sup> Fellonneau dans les gravats des « rues neuves » à Périgueux (voir la séance précédente). Il s'agit en réalité, non pas d'une pierre d'angle comme le pensait M. Secondat, mais d'un fragment de statue d'évêque. Ce morceau est actuellement au Service des Monuments historiques, il sera probablement replacé dans le cloître de Saint-Front.

M. le Président donne lecture de deux documents curieux : une lettre non datée de Mounet-Sully (acquise pour le Musée de Monbazillac), où le tragédien remercie son correspondant pour un envoi de poésie et donne d'amusants détails sur la manière de se procurer des éventails brisés en souvenir des représentations d'*Hamlet* ; une lettre du peintre Pierre Reymond au bibliothécaire Léon Lapeyre (1863), relative aux célébrités du Périgord. Cette dernière rejoindra le fonds Lapeyre à la Bibliothèque de Périgueux et sera publiée dans notre *Bulletin*.

M. Alain Roussot présente cinq clefs anciennes provenant de Roignac, l'une en bronze, les autres en fer forgé. Elles datent soit des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, soit du XVI<sup>e</sup>. Cette communication d'une grande précision technique figurera dans un de nos prochains fascicules.

M. Jean-Claude Moissat entretient l'assemblée du site de Puypinsou, à Saint-Léon-sur-l'Isle, où ont été recueillis des céramiques protohistoriques et un fragment de lame d'épée en « langue de carpe », que l'on peut dater du Bronze final. Ce travail sera également publié par nos soins.

M. René Bourland fait circuler une très belle eau-forte signée E. Sadoux, qui représente le château d'Hautefort vers 1905.

M. René Deuscher nous a fait parvenir pour nos *Varia* deux petites communications ayant trait, l'une au colombier de Laussel, commune de Marquay, et à son système défensif, l'autre à l'entrée supposée du « tombeau » des Grillou à Saint-Pompon.

M. Jean Pichardie, en complément de son mémoire sur les monuments funéraires de Petit-Bersac (voir le *Bulletin* de 1975, p. 196), rend compte de la découverte d'une tombe médiévale qui vient d'être faite dans l'ancien cimetière attenant à l'église de Saint-Saturnin. Cette communication sera publiée ultérieurement.

Enfin M. Vircoulon a transcrit un acte notarié du 15 août 1670 relatif à la chapelle de Bonneville. M. Aublanc donne lecture de cet intéressant document, par lequel Jean Vincens, lieutenant de la juridiction locale, obtient du curé de Bonneville concession de ladite chapelle. Le contrat est suivi d'une homologation par l'évêque de Périgueux.

**ADMISSIONS.** — M. Jean BOURREL, 18, rue Ribot, Périgueux ; présenté par MM. René Bourland et Chauffriasse ;

M. Georges BRAM, résidence Archangé, 17, rue de Paris, Orsay (Essonne) ; présenté par MM. Golfier et Secret ;

M. Jean PALIX, 270, rue Paradis, Marseille ; présenté par MM. Goumet et Secret ; sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.



## LES PEINTURES DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE DU CABINET PEINT DU CHATEAU DE PUYMARTIN

On a beaucoup construit, ou tout au moins remanié, en Périgord dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : combien d'églises, de châteaux, de villes en portent témoignage aujourd'hui ? Avec l'année 1653 la période de l'histoire belliqueuse était close. Une nouvelle époque commençait. Bientôt l'autorité personnelle du roi allait susciter un climat nouveau ; l'histoire de la province serait désormais économique, sociale, religieuse...

Soumise à ces pressions, l'évolution de l'art ne devait pas être moins sensible. Le courant issu de la Renaissance allait se développer en tendances nouvelles. Aux modèles hérités de Fontainebleau, le peintre Le Brun et son équipe ajoutaient et affirmaient à Vaux un répertoire de formes qui, monopolisé au service du règne et répandus dans tout le royaume, allait y laisser les motifs caractéristiques dits aujourd'hui « style Louis XIV ».

Mais si, en province, les leçons des chantiers royaux étaient entendues et les modèles reçus, ils étaient repris avec tout ce que les particularismes locaux dus aux sensibilités et aux habitudes, à la lumière et aux matériaux, peuvent y ajouter de saveur, d'originalité et parfois de maladresses touchantes.

On a donc bâti et plus encore décoré. Mais bien souvent ces travaux ont disparu ou ont été altérés au gré des vicissitudes du goût ou des campagnes de construction ultérieures. Le château de Puymartin en Sarladais <sup>1</sup> a gardé à peu près intact un exemple remarquable de la peinture décorative provinciale à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : plusieurs salles sont ornées de cheminées peintes, de plafonds aux solives décorées et les murs sont encore couverts de tapisseries de verdure. L'élément le plus curieux, sinon précieux parce que rare, de cet ensemble somme toute habituel, est un cabinet aux murs entièrement couverts de lambris peints de trompe-l'œil, vues agrestes et allégories mythologiques.

Il communique par une seule porte avec une chambre dont il paraît être une « commodité ». Cette disposition n'était pas

1. Commune de Marquay, canton de Sarlat.

rare au XVII<sup>e</sup>, au moins dans les demeures importantes. Mais aucun détail intérieur ne semble affirmer un caractère utilitaire précis. Au contraire, tout y semble porter à la méditation ou au rêve : l'isolement total du reste du château (même la porte devait passer inaperçue), la fenêtre donnant sur le paysage très boisé qui l'entoure et surtout l'incitation qu'on attendait peut-être du décor intérieur. Mais l'absence de rayonnage pour une bibliothèque, et aussi de cheminée, fait hésiter à le qualifier sérieusement de cabinet de travail. On peut penser à une fantaisie d'époque, alors à la mode : un cabinet d'humaniste — et l'importance des peintures montre combien tout esprit cultivé s'intéressait alors à l'esthétique — comme, un siècle plus tard, on aménagera des cabinets d'histoire naturelle.

Le plan est un rectangle peu allongé dont les côtés sont orientés : au Nord le côté étroit où s'ouvre la porte d'accès, à l'Est le long côté, sur le mur extérieur du château percé de la fenêtre. La hauteur est peu élevée par rapport aux normes habituelles des édifices du XVII<sup>e</sup> siècle. (Longueur : 3,76 m, largeur : 3,23 m, hauteur : 2,66 m).

Les murs sont entièrement recouverts d'un lambris dit à l'italienne dont les lames de chêne sont placées verticalement, sauf celles au-dessus de la porte qui sont horizontales.

Les parois nord, ouest et sud sont divisées en deux travées par des pilastres de bois en ressaut placés dans l'axe et aux angles. A l'Est il y a deux travées de même ordonnance mais plus étroites séparées par la fenêtre (1,22 m pour celle de gauche, 1,13 m pour celle de droite). Chaque travée comprend un stylobate (hauteur 0,70 m) et une cimaise (hauteur 1,68 m), limités par une base, une plinthe et une corniche. Soubassement et cimaise sont le champ de tableaux dont la moulure d'encadrement (largeur : 0,06 m) profile un chapelet de filets et séries de cinq perles alternés et une bavette. Il y a donc huit tableaux principaux dont six de forme voisine du carré (hauteur : 1,40 m) et deux étroits; et huit tableaux de soubassement (hauteur : 0,37 m). L'ensemble est peint à la détrempe en jouant de contrastes très sobres. Les éléments architectoniques sont colorés en ocre et rouge avec des traces de blanc et de gris bleuté. Les tableaux sont des grisailles à dominante gris bleuté allant du noir au blanc purs, avec de rares rehauts d'ocre jaune.

L'état de conservation est excellent : il n'y aurait d'autre altération que la disjonction des planches et l'éclatement de quelques nœuds dûs au temps. Malheureusement deux figures féminines sont gravement modifiées par des repeints noirs des-

linés à masquer leur nudité. Ces malencontreuses retouches auraient été faites dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle.

## I — COTE NORD

### a. — *Première travée, à droite.*

Cette travée contient la porte qui, jadis, devait s'effacer dans le panneau sans solution de continuité apparente. La disposition des planches indique qu'il en était bien ainsi d'origine. Mais des déformations ont nécessité la pose d'un lourd encadrement, le déplacement de la serrure, une consolidation extérieure. Ces remaniements ont caché une partie de la peinture qui, divisée en trois segments, a perdu aujourd'hui son unité.

### LÉGENDE D'ARGUS

Le géant, entièrement nu et décapité, est précipité en avant du haut d'un rocher; le sang coule à flots de son cou tranché. Sa main gauche, à terre, est crispée sur un bâton brisé terminé par un miroir convexe (?). L'autre main se cramponne au rocher.

Au second plan, la génisse Io dont Argus avait la garde, s'enfuit ; on n'en voit que l'arrière-train. Mais sur le flanc ombré, se détache en clair le gros taon qui la rend furieuse.

Le rocher surplombe la scène d'une falaise abrupte. En haut, Héra, tête nue, un genou en terre, vêtue d'une ample robe serrée à la poitrine, un voile sur les épaules, tient la tête d'Argus saisie par les cheveux, les yeux clos. Elle tend le bras vers le paon qui se dresse tout au sommet du rocher : Héra semble disposer les yeux d'Argus sur la roue déployée.

Au-dessus, le ciel est sombre, mais les nuages s'ouvrent d'une trouée lumineuse où s'engouffre en courant Hermès, coiffé du pétase et portant le caducée.

Le tableau du soubassement est un paysage très sommaire : une simple ligne d'horizon avec, à droite, des silhouettes d'herbes près d'un rivage simulé. Le sol se relève au premier plan à gauche et porte une pierre. Au milieu, un tronc d'arbre abattu, sec, suggère un peu de profondeur. Quatre chérubins évoluent dans ce paysage. Celui de gauche, assis sur la pierre, tournant le dos, regarde vers les autres. Il tient haut levé un petit cylindre (?). Le deuxième, de profil, s'éloigne en montrant ses compagnons au spectateur, qu'il regarde. Il porte sur le dos un sac tenu par une courroie. Le troisième est assis sur le tronc d'arbre et joue de la syrinx. Le dernier, qui tourne le dos, pêche dans l'étang avec une longue baguette.



I. — Légende d'Argus.



II. — Légende de Bellérophon.



Il semble que l'artiste ait retenu de la scène principale quelques éléments qui lui ont suggéré les évocations agrestes du soubassement. Il y a dans les deux compositions une correspondance non fortuite : aux rochers arides répond la pierre, aux plantes de la montagne et du bas-fond, les herbes aquatiques ; à l'arbre brisé du rocher d'Argus, le tronc, aussi brisé, du joueur de syrinx.

b. — *Deuxième travée, à gauche*

#### LÉGENDE DE BELLÉROPHON.

Le héros est à cheval sur Pégase qu'il enlève avec vigueur d'un mouvement du pied. Le buste pivote sur lui-même pour dominer et frapper la Chimère, le bras droit levé armé d'un cimier. L'autre bras tendu à l'horizontale tient hors du combat un bouclier de forme complexe. Bellérophon, au visage jeune bordé de cheveux frisés, est coiffé d'un casque attique au mince cimier. Le torse est serré dans une cuirasse à la romaine ; un manteau s'arrondit derrière lui ; la jambe et le pied sont protégés par un embas boutonné qui laisse libres les orteils.

Pégase est cabré dans le vide, appuyé des pattes arrière sur le rocher oblique qui sert de base à la scène ; il hennit, la gueule ouverte mais les dents serrées ; les ailes aux plumes en forme de glaive s'écartent, immenses ; la crinière et la queue flottent, en traits ondulés. La Chimère prolonge la ligne oblique de Pégase. Elle est conforme à la description antique qui lui attribuait « la partie antérieure d'un lion, la partie postérieure d'un dragon — c'est-à-dire une sorte de serpent lové — et le milieu de son corps était celui d'une chèvre ; et ce monstre exhalait un feu d'une violence dévorante ». Tous ces détails sont bien notés, même la différence sensible des pattes avant et arrière. Elle aussi pose l'arrière-train sur le rocher, les pattes avant jetées sur le cheval.

Le décor est sommaire : le rocher tombe abrupt sur une plaine vide, sauf une maigre silhouette, d'arbre et un nuage noir qui s'étire en haut.

Le tableau du soubassement porte en son milieu un lion couché sur le flanc, la tête de profil. Un chérubin met un genou en terre devant lui et présente une couronne royale antique. Un deuxième chérubin se tourne vers lui, assis sur une colonne couchée à terre, dont on voit la base et le chapiteau séparé. Il tient à bout de bras une queue de griffon ondulant en S (?).

Deux autres chérubins sont à gauche. Le premier, assis sur

un élément circulaire symétrique du chapiteau précité, vu de dos, saisit par le bras son compagnon qui se dirigeait vers le lion et se retourne brusquement ; sa main gauche levée tient une plume (?). Le fond du tableau est vide, divisé par une ligne d'horizon convexe.

## II — COTE OUEST

a. — *Première travée, à droite.*

### LEGENDE DU SANGLIER DE CALYDON. EVOCATION DES FÊTES D'ELEUSIS.

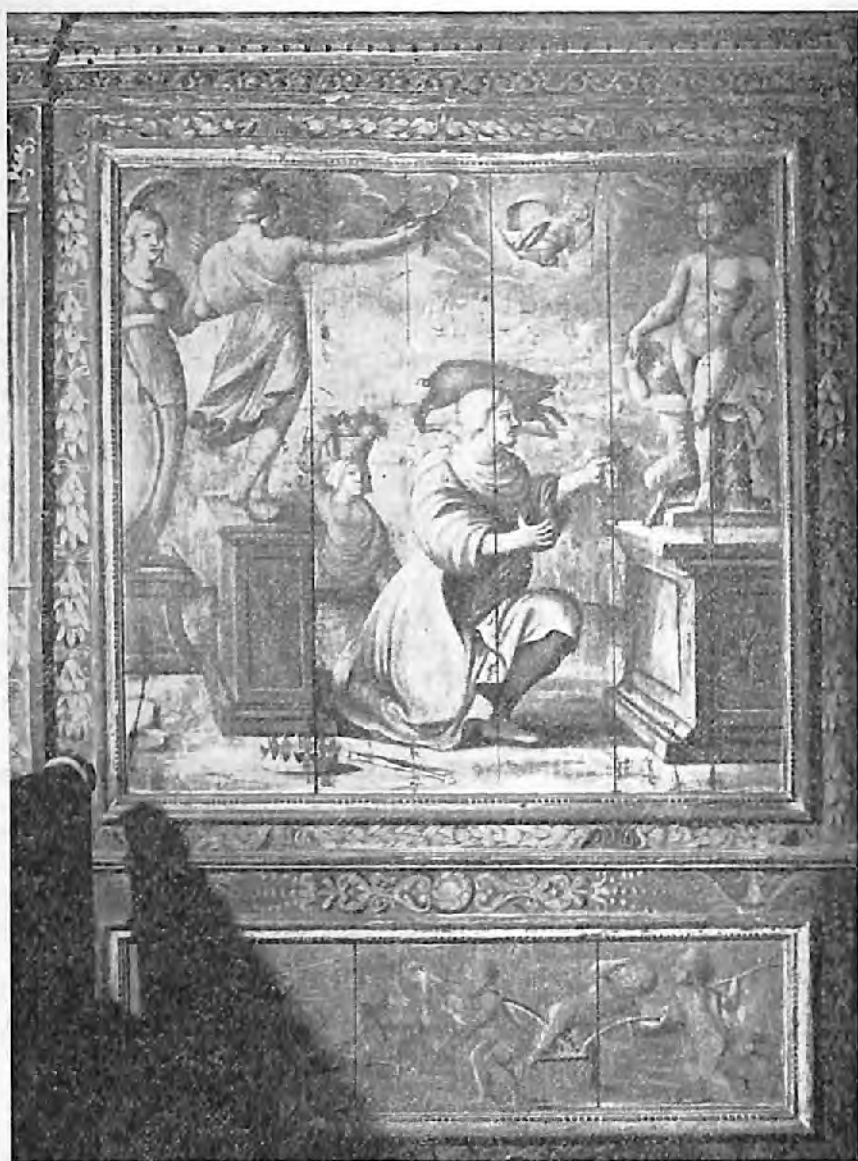
Dans une scène complexe, on voit au milieu du tableau un roi vêtu d'un ample manteau agrafé sur l'épaule ; il met un genou en terre devant l'idole à laquelle il offre, bras tendus, une grappe de raisin. Son profil est jeune, la tête nue avec une longue chevelure bouclée et quelques poils au menton. A côté de lui, la couronne royale à l'antique et le sceptre sont posés à même le sol.

L'offrande est faite à une statue de Dionysos placée sur un piédestal : jeune homme nu à la tête couronnée de feuilles de vigne et de raisins, une jambe légèrement en avant, le bras gauche posé à la hanche, tenant une grappe qu'un jeune chèvre-pied saisit pour la porter à sa bouche. En arrière, une colonne brisée avec des pampres fait support et un chien dressé sur ses pattes arrière s'y appuie. Le piédestal massif avec base et corniche moulurées porte un tableau sur le dé : bas-relief d'un paysan portant un panier.

Une statue de Déméter est derrière le roi, vue de dos, dans l'attitude de la marche. La tête en profil perdu avec une coiffure élégante est surmontée d'épis. Le bras droit tend une faucille et une poignée d'épis ; l'autre n'est pas visible. Le vêtement drapé, posé sur une épaule, coupe le dos en diagonale et flotte en arrière en découvrant les jambes. Le piédestal est semblable à celui de Dionysos, mais son dé est nu.

Il y a une troisième statue plus en arrière, sur un piédestal aux lignes courbes : Athéna. Elle est debout, tête nue, aux longs cheveux bouclés et une grande plume baroque au-dessus. La robe est serrée à la poitrine avec une encolure et une ceinture en ruban ; elle tombe en plis serrés et arrondis jusqu'au pied. Le bras gauche replié vers le haut tient une lance et la main droite pose sur un bouclier ovale.

La scène est sur un terre-plein ; au second plan une paysanne y accède en montant. Le visage est très réaliste sous une coiffe en mouchoir de tête.



III. — Légende du sanglier de Calydon et évocation des fêtes d'Eleusis.



IV. — Légende de Persée.

La large encolure laisse voir la gorge. Elle tient sur sa tête un panier rempli de grappes et de feuilles. Sur une colline, au niveau de la tête du roi, il y a encore un sanglier trapu et sombre, courant, la gueule crachant des flammes. Au-dessus, Artémis apparaît dans une trouée lumineuse du ciel, gorge découverte, vêtement léger, voile flottant au dos, le croissant lunaire sur la tête et tenant un arc. Elle a suscité le sanglier qui ravage les terres d'Oïneus, fondateur de Calydon, parce qu'il ne lui avait pas consacré les prémices de ses récoltes...

Mais il y a peut-être confusion avec Triptolème, roi d'Eleusis, qui fonda le culte de Déméter, lequel était associé à celui de Dionysos. Ou encore avec l'Archonte-roi d'Athènes qui présidait les mystères des fêtes d'Eleusis qui se célébraient chaque année en septembre ?

Le tableau du soubassement est très animé : de gais chérubins se battent avec des instruments aratoires. L'un tient une fourche et se jette sur son compagnon qui est armé d'un fléau ; le troisième, renversé, saisit le fléau et tient un râteau ; le suivant frappe de son fléau ; un cinquième est à cheval sur un araïre et le dernier se précipite avec une fourche.

b. — *Deuxième travée, à gauche.*

#### LÉGENDE DE PERSÉE.

Le héros est à gauche du tableau, vu de dos, dans une pose contorsionnée. Il s'abrite derrière le miroir ovale, aussi haut que lui, tenu de la main gauche. Penché en avant, il va frapper la Gorgone avec la harpe d'airain, forgée par Héphaïstos, que lui a donnée Hermès — et qui est ici un cimenterre oriental typique. La coiffure d'Hadès dérobée aux Grées et qui rendait invisible est un simple casque sphérique à mince cimier. La cuirasse à la romaine couvre le buste, avec une encolure carrée, des festons aux épaules et à la taille, des lanières sur les bras et les cuisses. On ne distingue ni jambières, ni chaussures, mais les ailes au talon, elles aussi données par Hermès, ne manquent point.

La Méduse est assise, appuyée à une sorte de murette de pierres de taille. La tête est auréolée des serpents caractéristiques, très agités. Elle repose, inclinée, appuyée sur le bras gauche ; l'autre bras tombe, détendu. Les jambes sont repliées sous le corps. Un simple voile la couvre à la taille, la poitrine était dénudée (les seins ont été recouverts). Toute la figure se reflète, inversée, dans le miroir de Persée.

Athéna se dresse derrière ces deux personnages, penchée



en avant, soutenant le miroir pour symboliser l'aide apportée à Persée, le bras droit haut levé, prolongé par l'index, appuyé sur une lance. Athéna, qui porte de longs cheveux rappelant une perruque du grand siècle, est coiffée d'un casque à visage grotesque surmonté d'un oiseau sur le cimier. L'égide est couverte d'écailles ; un manteau boutonné sur l'épaule flotte largement en arrière.

Un repoussoir sombre où l'on distingue deux visages pétrifiés, victimes de la Gorgone, est au bas de la composition. Un paysage montagneux se développe dans le fond. Un pont à une arche franchit une rivière ; plus loin une tour ronde s'élève sur une colline ; un grand arbre remplit tout l'espace vide, malgré quelques nuages sombres.

Le soubassement rappelle des attributs militaires. Dans un mouvement de gauche à droite, un chérubin agenouillé porte à grand'peine un bouclier tourmenté comme un cuir décoratif ; le deuxième se retourne et porte haut un casque. Le milieu de la composition est occupé par une cuirasse ; un chérubin surgit de l'intérieur, en s'accoudant, par un des passages de bras ; un autre, de l'extérieur, plonge le bras dans le col. En arrière il y a un canon sans affût. A droite, deux chérubins s'éloignent en portant un énorme cimenterre.

### III — COTE SUD

a. — *Première travée, à droite.*

#### LÉGENDE DE MÉLÉAGRE.

Le héros, entièrement nu, tombe à la renverse, torse, jambe et bras gauches sur une même oblique. La jambe et le bras droits, jetés vers le haut, repliés, tendent à rétablir l'équilibre. Les mains se crispent, poings fermés. La tête est jeune, aux traits fermes, la chevelure noire finement frisée ; tous les muscles du corps saillent, donnant une impression de jeunesse et de force tendue. Méléagre s'affale sur un talus qui suggère, en arrière, la dépouille du sanglier de Calydon ; sous son dos, le manteau s'étale à côté d'un javelot. Un chien est couché dans l'angle gauche du tableau, le museau allongé sur ses pattes, de longues oreilles, un collier à anneau.

Au second plan, une femme se détourne, le bras levé dans un geste de désespoir, les doigts crispés au niveau du visage de profil. C'est Althée, mère de Méléagre, qui accomplit le geste fatal : elle tient le tison du destin dans les flammes qui s'élèvent d'un autel. Elle porte un vêtement aux plis arbitraires rayon-



V. — Légende de Méléagre.



VI. — Personnage non identifié.

nant autour du bras levé ; on voit les jambes et les pieds nus. Cette partie de la scène se joue dans un décor d'architecture : une marche au sol, un autel à quatre pieds sur base moulurée et dont la table est ornée de guirlandes de fruits et d'un pompon aux angles ; au fond, une colonne à fût lisse avec chapiteau corinthien surmonté d'une moulure, d'un entablement nu et d'une corniche à dés. A l'arrière-plan il y a un paysage accidenté avec falaise de rochers ; un grand arbre remplit le ciel d'un feuillage épais. C'est le théâtre d'une dernière scène : les deux oncles de Méléagre qui lui disputaient la dépouille du sanglier et qu'il a tués, gisent, l'un étendu, l'autre recroquevillé.

Au milieu du tableau du soubassement, une femme agenouillée, coiffée d'un voile fixé par une légère couronne, dirige devant elle un chérubin qui se retourne et porte un pot-à-feu. Cette scène est encadrée par deux autels cylindriques surmontés de flammes, celui de droite plus large, entouré d'une guirlande. Les vides extrêmes sont remplis par deux hautes aiguières aux anses en volutes. Celle de droite, godronnée, est bizarrement placée dans un vase plus large dont elle semble émerger.

b. — *Deuxième travée, à gauche.*

PERSONNAGE NON IDENTIFIÉ.

Un personnage jeune, entièrement nu, est assis sur un sarcophage. La tête est vue de profil vers la gauche, bien éclairée par les rayons du soleil levant qu'elle semble fixer. La chevelure est abondante et frisée. Les traits sont bien marqués, le nez assez sec. Tous les muscles du cou, du torse, des membres sont accusés. Le bras droit suit la ligne du corps et la main pose sur la cuisse. L'autre s'appuie en arrière sur le sarcophage qui, dans la composition, est aussi important que le personnage lui-même. Sa forme est complexe : la cuve aux parois courbes a des montants cannelés aux angles sur des pieds en volutes ; le couvercle est très bombé ; le côté étroit est creusé d'une niche contenant une urne encadrée de deux personnages, homme et femme, affrontés. De part et d'autre, deux Eros funéraires, Thanatos et Hypnos, dans la pose classique, debout, jambes croisées, appuyés sur une torche renversée, symbole de la vie qui s'éteint. Au couvercle, un bucrâne soutient deux guirlandes de fleurs retenues par deux amours. Au-dessus il y a encore un cuir, et, plus haut, la statuette d'un enfant nu posant sur un seul pied et tenant un cygne dans ses bras.

Le paysage est riche de détails, limité par des lointains montagneux parsemés d'arbres, derrière lesquels un grand

soleil illumine tout le tableau de ses rayons. Une ville avec des monuments massifs aux nombreuses fenêtres est étagée sur la montagne. Au fond d'une rue il y a un clocher à toiture pyramidale ; une étroite tour sur la montagne. En avant, sur un stylobate arrondi, une pyramide ou un obélisque pose sur trois sphères. On voit encore d'autres constructions au-delà d'un fleuve franchi par un pont fortifié. A droite du tableau il y a encore d'autres fabriques, un moulin à vent sur un monticule, et un grand arbre qui meuble de son feuillage l'immense ciel.

Le caractère jeune du personnage, l'importance du soleil, la présence du cygne conduisent à considérer ce tableau comme une évocation d'Apollon. Une de ses attributions était de conférer la mort subite et douce. Mais il y a opposition entre l'idée de mort et le caractère le plus évident de ce dieu de la lumière. Il peut s'agir d'Apollon et du tombeau de l'un de ses « amants ». Mais c'est une représentation peu courante. On pourrait aussi penser à Asclépios, fils d'Apollon (rappelé par le soleil et l'enfant au cygne), doué du pouvoir de ressusciter les morts (ce qu'indiquerait sa position désinvolte, assise sur un tombeau), honoré dans un grand nombre de sanctuaires (évoqués par les constructions)...

Au tableau du soubassement, deux chérubins à gauche essayent de soulever un grand cratère dont la panse est décorée d'une tête d'amour avec des guirlandes. Deux autres, à côté, renversent une urne décorée d'une tête de faune et de guirlandes, munie d'un couvercle demi-sphérique godronné et d'un bouton. Tout à droite, le vide est rempli par un vase.

#### IV — COTE EST

a. — *Première travée, à droite de la fenêtre.*

##### FIGURE DE CLYTIE.

Il s'agit de cette nymphe aimée par Hélios qui l'abandonna : « Son corps finit par s'attacher au sol... sa tête devint une fleur brillante, et malgré la racine qui l'enchaîne à la terre, elle se tourne vers Hélios qu'elle ne cesse d'adorer... » Le peintre a donc campé cette jeune fille nue, debout, avec une torsion de la taille qui montre le buste de face et les jambes de profil, celle de droite en avant.

Le visage est parfaitement rond, les traits et surtout la bouche délicatement dessinés. Une auréole de pétales lumineux l'entoure entièrement et, en arrière, une touffe de feuilles allon-



gées se substitue aux cheveux. Les deux bras tracent une oblique en manière de balancier, le gauche replié vers le haut, l'autre tendu en bas, écartés du torse. Les mains sont ouvertes et les doigts se métamorphosent en larges feuilles. Quant aux pieds, ils subissent une même mutation des orteils en racines. Au niveau de la tête, le ciel est sombre pour mettre en valeur la luminosité du visage. Mais les nuages s'ouvrent et un soleil conventionnel aux rayons alternés droits et ondulés remplit l'angle gauche du tableau. Au sol, le paysage est désertique avec quelques pierres aux pieds de Clytie ; et dans un lointain imprécis on devine deux minuscules chevaux à côté d'un monticule.

Il y avait là une des plus belles figures de la série par son dessin sensible et exact. Elle a été couverte d'une sorte de camisole noire faite à petits traits qui la déshonore sans rien masquer de ses attraits...

Au soubassement il y a un paysage où deux grands arbres s'élèvent d'un sol animé de touffes d'herbes. Le ciel rappelle celui du tableau supérieur : dans un coin, un disque blanc, lune ou soleil, s'encadre de nuages.

b. — *Deuxième travée, à gauche de la fenêtre.*

#### FIGURE D'ÉOLE.

Un géant nu se dresse, jambes puissantes écartées, solidement posées sur des rochers qui se relèvent derrière lui, où s'ouvre une caverne. Au visage, le front, l'œil et le nez sont fortement marqués. Une longue chevelure ondulée couvre la nuque jusqu'à l'épaule ; elle est complétée par une longue barbe et des moustaches. Le torse puissant a une musculature accusée qui, hors les pectoraux, est très fantaisiste. Le bras gauche s'appuie sur la hanche ; l'autre, levé dans un geste autoritaire, tient un bâton : le sceptre évoqué par Virgile.

Dans l'antre des Vents, dont l'ouverture est peu réaliste — mais d'après une autre source antique il s'agirait d'une outre de cuir — il y a un agglomérat de neuf têtes, dans des positions variées, jeunes aux cheveux bouclés, à l'air enfantin, d'autres à l'aspect sauvage et méchant, l'une barbue ; mais toutes « soufflent ». Il semble que l'artiste ait originellement placé huit têtes, bien dégagées, correspondant aux huit vents principaux. On lui a peut-être fait observer que selon une autre version de la légende, les vents du Nord-Est étaient les jumeaux Zétès et Kaikias ;



VII. — Figure de Clytie.



VIII. — Figure d'Eole.

l'artiste aurait alors placé tant bien que mal une neuvième tête dans un étroit espace (?).

Une touffe d'arbres coiffe le rocher. Le ciel est sombre, chargé de nuages. A terre, devant Eole, il y a deux œufs dans un nid. Ils rappellent peut-être qu'on adressait des vœux et offrait des sacrifices pour désarmer ces « terribles puissances de l'air ». Mais ce peut être tout aussi bien des grêlons qui symbolisaient les vents glacés Borée et Kaikias.

Le soubassement a pour motif un moulin à vent, tour circulaire au toit conique, ouverte d'une porte en plein cintre et d'une petite fenêtre carrée. Deux chérubins l'encadrent ; l'un, genou en terre, tire sur les ailes ; l'autre les pousse.

Un neuvième tableau orne le soubassement de la fenêtre : paysage très simple au sol parsemé de touffes d'herbe et au grand ciel meublé d'un nuage. Il est animé par un grand arbre à droite et quatre autres en ligne, à l'opposé, le deuxième dépourvu de feuillage.

Sur les embrasures on avait peint deux petits panneaux étroits avec motif d'un arbre : ils sont en partie effacés. Plus haut, un motif décoratif comprend une rose (ou cinq feuilles) encadrée d'acanthé, au-dessus d'un cœur enflammé.

\*  
\*\*

Quel artiste a exécuté ce travail ? Et pour qui ? La plupart des décorations peintes du XVII<sup>e</sup> siècle sont restées anonymes... Cependant une minute de 1682, du notaire Lagrange, naguère publiée dans le *Bulletin* de notre Société (t. XCIX, 1972, p. 61), établit de fortes présomptions : un certain seigneur abbé de Puymartin a fait travailler au château le peintre Philippe Lemaire avant 1679.

Cet abbé de Puymartin est très probablement « Claude Henri de la Pleynie, docteur en théologie, dit abbé de Puymartin et abbé de Bonneval, mentionné à diverses reprises au XVII<sup>e</sup> siècle et qui était en procès en 1683 à propos de la terre de Puymartin »<sup>2</sup>.

Quant au peintre Philippe Lemaire, venu du Nord, il est cité à Sarlat de 1637 à 1690. Né à Laon à une date inconnue, il épousa à Sarlat Jeanne Borie en 1651, et joua un rôle pendant la Fronde. Or une des cheminées peintes du château porte la

2. A. D. Dordogne, 2 J 1004 et B 1723. Ces précisions nous ont été communiquées par M. Noël Becquart, que nous remercions de son obligeance.

date 1671, et le style et la technique sont bien identiques à ceux du cabinet peint<sup>3</sup>.

L'identification de l'artiste reste donc incertaine. On peut néanmoins essayer de dégager les caractères de son œuvre et tenter de la situer dans l'évolution de l'art. Les thèmes, le parti adopté, la composition, la prépondérance de l'anatomie, le répertoire décoratif, ont des éléments « extérieurs » à l'artiste, liés à l'époque. Mais chacun peut devenir révélateur, s'il est reçu et interprété par une personnalité, c'est-à-dire, ici, par un talent, un métier, une plus ou moins grande hauteur de vue, voire des conventions, une routine, des tics.

Les thèmes sont une « donnée » très probable de celui qui commanda l'œuvre : on a déjà observé que ces décors exprimaient souvent la personnalité du maître des lieux, sa culture et jusqu'à sa religion, parce que spécialement élaborés pour lui. Dans l'ignorance à peu près absolue du caractère de cet abbé de Puymartin (en admettant qu'il soit effectivement à l'origine de cette œuvre), nous ne saurions distinguer les motifs qui l'ont poussé à choisir telle figure, telle légende, ni le lien qui les réunit : il n'y a pas de relation entre ces légendes sur le plan mythologique. Il faut se borner à rappeler le poids de la mode antiquisante au XVI<sup>e</sup> siècle et reconnaître la permanence de sa vigueur en plein XVII<sup>e</sup>...

Le parti adopté est bien venu de la Renaissance qui retrouva le goût de l'antiquité romaine pour les murs peints. Cette œuvre, dans un château du Sarladais, fut peut-être insolite, quand la décoration ordinaire était de tapisseries. L'artiste a ménagé une architecture feinte, et les tableaux, par leur matière mate et l'adoption du camaïeu qui rappelle le bas-relief, tendent à passer dans le plan des murs. Cependant une hésitation apparaît dans les fonds, tantôt réduits à un paysage vide suggéré par une ligne d'horizon nue (Argus, Bellérophon, Calydon, Clytie et les soubassements Nord, Ouest, Sud), tantôt consistant en perspectives lointaines de paysages traitées pour eux-mêmes (Persée, Méléagre, homme au tombeau, soubassements Est). Ce parti n'est plus mural mais revient aux artifices du tableau de chevalet.

Il n'y a point ici de compositions savantes, véritables spécu-

3. Cet artiste a dû beaucoup travailler en Sarladais. Le notaire Lacroix, dépositaire avant 1904 de minutes disparues et d'une tradition orale, lui attribue diverses peintures, dont celles du cabinet peint du château de Beynac. Il est piquant de constater que les deux œuvres, à Puymartin et à Beynac, ont subi le même sort : on y a voilé les nudités. Les deux cheminées peintes de Puymartin ont été reproduites, sous les numéros 145 et 146, dans *Meubles du Périgord*, par Jean SECRET (Périgueux, Fanlac, 1974).



lations mathématiques, si fréquentes dans la peinture de cette époque. On ne peut méconnaître l'effort de ce peintre pour jouer, difficilement, de cet élément capital. Ses compositions sont généralement établies sur une oblique dominante imposée par le personnage principal (Argus, Bellérophon, Méléagre). L'équilibre est alors rétabli par une deuxième oblique suggérée par quelque détail (deuxième diagonale, ailes, rochers). Dans les tableaux à une seule figure (Eole, Clytie, personnage au tombeau), on perçoit aussi une oblique impérieuse. Mais le tableau du sanglier de Calydon est construit sur un carré solidement arrêté par les idoles et dont les diagonales déterminent la position de la tête du roi et celle du sanglier.

Le tableau de Persée a une composition classique en pyramide. Mais, mal intégrée dans le cadre, elle laisse des vides malheureux remplis arbitrairement. Enfin, la faiblesse des compositions est encore plus évidente dans certains soubassements.

L'importance de l'anatomie est un autre dogme de l'art du temps. Le peintre de Puymartin lui a donné la première place, mais l'exercice est périlleux qui laisse les maladresses plus apparentes que les qualités. Sa conviction est telle qu'il met les musculatures en évidence jusqu'à l'exagération (Argus, Méléagre, nu au tombeau). Certaine (Eole) est si boursoufflée qu'elle rappelle le mot de Michel-Ange qui comparait certaines anatomies à des sacs de noix. Les maladresses vont parfois jusqu'à de véritables difformités : il y a démesure dans les épaules (Argus, nu au tombeau) ou les mains (Argus); il y a atrophie dans les bras, levé (Bellérophon) ou replié (Oineus, Méduse), dans les mains (Oineus), les têtes de profil (Déméter, Althée). Les pieds peuvent être difformes (Persée, Althée), ou seulement profilés. Des jambes sont escamotées (Argus, Artémis, Bellérophon, Méduse). Des musculatures sont arbitraires dans les torsos (Argus, nu au tombeau, Eole).

Les vêtements, imprécis ou décoratifs, paraissent un moyen commode d'éluder l'anatomie par des plis conventionnels (sauf dans les cuirasses). Dans les soubassements plusieurs chérubins sont difformes.

Des qualités n'en existent pas moins : le sens du mouvement (Bellérophon, Méléagre, Eole); un certain réalisme (la paysanne du tableau au sanglier de Calydon, le visage et la musculature du personnage au tombeau qui semble un portrait). Clytie, surtout, est bien sentie. Les libertés prises avec l'anatomie (torsion des plans au niveau du bassin) vont dans

le sens d'une certaine sensualité qui paraît censurée dans les nus masculins étrangement asexués.

On fera des observations analogues sur les animaux. Il y a des maladresses (tête de Pégase, galop du sanglier); des structures incertaines (le taon, insecte ou oiseaux?, le paon, la vache Io, le lion débonnaire). Mais il faut reconnaître la vérité du chien de Méléagre. Paradoxalement la Chimère, animal imaginaire, est un assemblage de morceaux réalistes très précis.

L'appareil décoratif reflète ses sources, antiquité ou Renaissance, parfois mal comprises : les stèles, l'autel, le temple, le sarcophage, véritable compilation de motifs arbitrairement disposés, dans les tableaux principaux; les cippes, aiguières, urnes et cratères des soubassements. Les vêtements participent de cette « anticomanie ». Ou ils sont des réminiscences mal entendues de drapés de sculptures (Oïneus, Althée); ou ce sont des vêtements réels devenus poncifs : haute ceinture, voile arrondi (Héra, Artémis, Hermès), casques, cuirasses, enérides (Bellérophon, Persée, Athéna). Emprunts continuels donc, mais à quels modèles? On n'est pas en présence de scènes recopiées telles quelles, mais d'emprunts disparates. A une époque où la notion de propriété artistique n'existe pas et où celle d'original est fort différente de la nôtre, l'artiste choisit et juxtapose au gré des compositions et des personnages, les attitudes et les costumes qu'il tire de son portefeuille de gravures. Des types se sont ainsi perpétués au-delà des maîtres et des années <sup>4</sup>. On ne peut actuellement mettre en regard telle peinture et la gravure correspondante. Mais, au-delà d'intermédiaires inconnus, on pressent un point de départ. On constate — nonobstant une disproportion évidemment écrasante — que cette œuvre a des analogies avec plusieurs figures de Raphaël. Certaines correspondances ne peuvent être fortuites : il y a eu copie de gravures apportées par les artistes franco-flamands qui faisaient le voyage de Rome. D'ailleurs la persistance d'un « style et de modèles raphaëlesques » au début du XVII<sup>e</sup> siècle est un fait déjà observé <sup>5</sup>. Ainsi : la pose d'Argus, inversée, se trouve dans le « démon terrassé par saint Michel » (Louvre), et « l'enlèvement d'Hélène » (Chatsworth). Héra est similaire à « la Vierge au diadème » inversée (Louvre), la même pose se retrouvant dans « le Massacre des Innocents » (gravure à la Bibliothèque nationale). Persée reproduit en partie un guerrier dans

4 L'atelier de sculpture de retables des Tournier à Gourdon a répété les mêmes scènes et les mêmes figures d'évangélistes pendant plus d'un siècle.

5 Jean EHRMANN, *Artistes franco-flamands de l'École de Fontainebleau*, in « Bull. Soc. Hist. de l'Art français », 1972.

« l'esquisse d'un combat » inspiré de Léonard de Vinci (Venise) pour l'attitude, et un autre du « saint Paul à l'aréopage » (South Kensington) pour le costume et le casque — existant par ailleurs dans « Le Massacre des Innocents ». Athéna évoque le « saint Michel » (Louvre); son casque rappelle celui de « l'ange chassant Héliodore du temple » (Vatican).

La partie supérieure de Méduse n'est pas sans rappeler « Le songe du chevalier » (National Gallery). Pégase et Bellérophon ont des analogies avec « Le combat de Saint Georges et du dragon » aussi bien qu'avec « l'Héliodore chassé du temple ». Quant à l'étrange cimetière de Bellérophon et Persée, Raphaël en donne le modèle plusieurs fois.

Le Dionysos du tableau d'Oineus est dans un Hermès, lui-même inspiré sans doute d'une statue antique, du « Sacrifice de Lystra » (carton à South Kensington et tenture au Louvre).

Enfin, d'une manière générale, l'accentuation des musculatures dans les anatomies semble bien imputable à l'usage de gravures, par exemple celles de Marc Antoine (à la Bibliothèque nationale), où le trait l'emporte sur la tache.

Formes empruntées, selon les méthodes de travail du temps, et non vues. Cela peut faire, à nos yeux, la faiblesse de l'œuvre. Il n'en était pas ainsi pour les contemporains. Formes anciennes au demeurant et vulgarisées depuis plus d'un siècle; l'artiste semble ignorer que d'autres courants sont apparus en peinture dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle...

Nullement « moderne » en son temps, le peintre de Puymartin n'est sans doute pas encore un grand artiste; mais, à son niveau, les contraintes du métier et les exigences des convenances et du mécène ne lui permettaient guère de faire autre chose. Sa personnalité profonde transparait parfois : là où il semble s'être davantage soucié de la nature, dans un visage, un corps féminin, un animal familier, un fragment de paysage où l'on croit reconnaître les rochers du Sarladais, son œuvre s'illumine d'un accent de vérité.

Ne lui demandons pas trop : même les très grands chefs-d'œuvre de l'art ne comblent pas le spectateur à toutes les époques. Trop grand est l'écart qui nous sépare aujourd'hui du cabinet peint de Puymartin. Mais au-delà de sa qualité artistique et des questions posées à l'historien, il a l'inestimable mérite de garder sa qualité rare de document témoin d'une pensée, d'une méthode, d'un métier, qui, ne fût-ce qu'un instant, se sont accordés au Périgord.

Jean-Maurice LEFORT.

## QUELQUES RENSEIGNEMENTS sur les protestants des environs de Sigoulès

EN 1754 - 1758

Nous devons à l'érudite obligeance de notre collègue M. Jouanel d'avoir eu connaissance — et d'avoir pu prendre copie — d'un document fort intéressant intitulé *Mémoire et état des mauvais traitemens que les protestans des juridictions de Puiguilhem, Guarezac<sup>1</sup>, Théobon, Saussignac, ont eu depuis 1754 jusqu'à ce jourd'huy.*

Ce *Mémoire*, qui n'est pas daté, mais qui a dû être rédigé, d'après les indications qui y sont contenues, en avril-mai 1758, nous est parvenu soit en brouillon, soit en copie très exactement contemporaine, soit, et nous pencherons vers cette hypothèse, sous la forme d'un document préparatoire à un autre *Mémoire* destiné par son auteur à être mis sous les yeux de quelque personnage influent dans le but de faire cesser tracasseries et persécutions subies.

Il se présente en effet de façon quelque peu disparate, sa première partie étant une accumulation de petits sévices subis par plusieurs personnes en divers lieux, sa seconde partie étant tout entière constituée par un *Mémoire de veccations commises par le Sr Lamothe, lieutenant du prévost, contre Demoiselle Marie Boyer, veuve de feu Sr Daniel Raymond et contre Sr Pierre Raymond, habitans du lieu de Connord, paroisse de Cunège, marquizat de Puiguilhem en Sarladais.*

Les « veccations » subies par la famille Raymond occupant plus de la moitié de l'ensemble du *Mémoire*, on peut penser que c'est dans cette famille qu'il convient de rechercher l'auteur de cet écrit.

Deux personnages sont particulièrement visés comme étant responsables des persécutions qu'a connues la région : d'abord le curé de Cunèges, que le *Mémoire* appelle Lacoste<sup>2</sup>; en second lieu Lamothe, lieutenant de prévôt en poste à Sainte-Foy-la-Grande. Nous reviendrons *infra* sur leur rôle respectif.

1. Probablement Gageac.

2. « ...le s<sup>r</sup> Lacoste, curé dud. Cunège, dont led. Lacoste est curé depuis 28 à 30 années dans lad. paroisse de Cunège ». Cette appellation est fort curieuse. En effet, le curé de Cunèges (cf. A. D. Dordogne, 5 E 147/1) s'appelait alors Lescure.

Ce *Mémoire*, qui recouvre environ quatre années de persécutions dont eurent à souffrir les protestants des environs de Sigoulès, nous a paru mériter d'être étudié avec grand soin, bien que beaucoup de faits qu'il relate ne soient pas contrôlables par d'autres sources. Le protestantisme périgourdin au XVIII<sup>e</sup> siècle n'a guère en effet retenu jusqu'ici l'attention des historiens, et les archives qui permettraient de traiter le sujet et qui existent pourtant en quantité relativement importante — quoique fort dispersées — sont d'accès souvent difficile.

A lire notre texte, la vie n'était pas facile pour ceux qui vers 1754-1758 voulaient vivre leur foi de réformés dans les environs de Sigoulès, même si, selon certains auteurs assez mal renseignés<sup>3</sup>, la situation religieuse est considérée comme calme en Périgord après 1746. Il apparaît en réalité, à travers les textes aujourd'hui connus, que toute la région a vécu, en particulier pendant les années que recouvre le *Mémoire*, une recrudescence de persécutions qui correspond d'ailleurs à un véritable réveil qu'il conviendra de mieux étudier et qui, si elle a fortement frappé la ville même de Bergerac, n'a pas épargné ses environs. Le *Mémoire* en est une excellente preuve et à ce titre il confirme, parfois en les précisant, les documents déjà connus.

\*  
\*  
\*

Nous ne nous étendrons guère sur les poursuites intentées contre les protestants qui omettaient « de tendre les tapisseries le jour de la Faite-Dieu ». Marie Massy, Constantin, Jean Prouillac, tous de Sigoulès, furent frappés pour cela de lourdes amendes. Ni guère non plus sur les saisies d'armes possédées par des protestants, qui souvent n'avaient qu'un but de vexation et n'étaient qu'un prétexte à lever des amendes dont on peut se demander si elles aboutissaient dans le trésor royal ou dans la poche du fonctionnaire zélé<sup>4</sup>.

Plus importante et plus significative nous apparaît la question des mariages et des baptêmes. C'est véritablement elle qui domine dans le *Mémoire* et se trouve être à son origine, car en

3. En particulier l'abbé Joseph Dedieu, *Histoire politique des protestants français (1715-1794)*, Paris, 1925, 2 vol. in-8°. Cet auteur ne signale aucun fait marquant en Guyenne pendant les années postérieures à 1746, sauf en ce qui concerne les mariages.

4. Le *Mémoire* s'étend pourtant sur cette question et en cite de nombreux exemples : Lamothe-Bonmartin, de Bernac, ancien officier; M<sup>lle</sup> de Ramond, de Sainte-Eulalie; Condome, de Loubès, avocat au Parlement; Aymeric de Pouzy, de Cunèges. On a l'impression que cette recherche des armes, qui visait essentiellement des notables, était un simple prétexte pour faire pression sur des protestants qui ne s'étaient pas signalés par ailleurs et pour, à travers eux, effrayer des protestants socialement plus humbles.



Périgord comme dans l'ensemble de la France protestante l'obligation de se marier devant un prêtre catholique et de faire baptiser les enfants dans la religion catholique semble avoir été fortement ressentie comme une contrainte intolérable, que l'on tournait, parfois au péril de sa vie, en se mariant au Désert et en y faisant baptiser ses enfants. Nous reviendrons plus longuement sur cette question dans une étude générale que nous lui consacrerons ultérieurement, nous contentant ici de relever les cas mentionnés dans le *Mémoire*.

Tel Bruzac, de la paroisse de Sainte-Innocence, que son curé a refusé de marier et qui « a épousé et fait baptiser au Désert par Messieurs les ministres pasteurs des églises protestantes ». Dénoncé et décrété de prise de corps, il vit en novembre 1757 sa maison envahie par la troupe et son enfant est rebaptisé par le curé de la paroisse.

Tel aussi Denis Festal, de la paroisse de Lestignac, qui s'est vraisemblablement marié au Désert et y a fait certainement baptiser ses enfants. Décrété de prise de corps, il subit le même sort que Bruzac et son fils a été lui aussi rebaptisé: « Pierre Festal, fils légitime à Denis Festal et à Marie Gérald, est né dans le présent bourg le 7 août 1757 et a été baptisé à ce que m'a dit le père le même jour au Désert et m'a été présenté à baptiser le 7 novembre de la même année, et l'ay baptisé sous condition. A été parrain Pierre Boutin, cavailler de mareschaussée à la résidence de Créon... »<sup>5</sup>.

Le curé de Cunèges, « curé depuis 28 à 30 années dans lad. paroisse de Cunège, ayant toujours été fort récidive contre les protestans, ne voulant pas le marier sans les obliger à faire de choses contre les sentimens de leurs consciences », paraît avoir été particulièrement strict, et au-delà de la lettre des édits, dans les conditions qu'il imposait à ses ouailles protestantes pour les marier. D'où, bien souvent, des difficultés, tournées de diverses façons.

« Demoiselle Marie Aymeric, habitante de la susd. paroisse, ayant fiancé le Sr Cadet Planteau, et après avoir resté longtans à la communauté de l'hôpital de Bergerac par ordre dud. curé et étant munie d'une déclaration de sa directrice comme quoy

5. A. D. Dordogne, 5 E 528/2. Denis Festal était d'ailleurs un récidiviste, comme le montre l'acte de baptême de sa fille Marie, « née dans le présent bourg le 4 juillet 1754 et a été baptisée par moi soussigné sous condition par ordre de Monseigneur l'évêque de Sarlat le 14 octobre, ayant été auparavant baptisée par les mains d'un ministre ». La lourde condamnation infligée à Festal explique qu'il ait directement fait baptiser le 8 mars 1758 par le curé Lasuze son autre fille Jeanne.

elle étoit contante de lad. demoiselle, néanmoins le S<sup>r</sup> Lacoste [pour Lescure] ne voulu pas l'épouzer après sept années écoulées, et après avoir épuisé ces prières auprès dud. curé pour épouzer et n'ayant peu l'obtenir, elle et son fiancé furent obligé d'aller prandre leurs habitations dans une autre paroisse fort éloignée dont ils épousèrent par le curé de cette paroisse. En suite demoiselle Susanne Aymeric, sa sœur, feu dans le même cas et obligée après avoir resté longtams fiancés d'épouzer par la même voye toute fois pour beaucoup d'argent ».

Mésaventure identique est arrivée à Etienne Nouaille, qui dut attendre seize mois; à Etienne Pourray dit Picart, bien que catholique (deux années); André Lunel (deux années); la nommée Caton Picart (cinq années).

Quant au s<sup>r</sup> Bousquayrol, bien qu'il ait assisté aux offices divins pendant six mois (soit le terme fixé par les édits), il se vit refuser l'accès à la confession et l'autorisation de se marier, « ce qui obligea led. S<sup>r</sup> Bousqueyrol, après plusieurs refus, à ce rendre aux Désers où il épouza par M. Dugas, pasteur des Eglises protestantes, ce qui attira la collère dud. curé sur le S<sup>r</sup> Bousqueyrol, luy ayant envoyé des cavalliers de la maréchaucée en garnison chez luy à discrétion et faisant faire une recherche exacte de sa personne pour l'amprisonner... ».

L'affaire Raymond est sensiblement du même genre. Lui aussi, « remply de zelle pour sa religion et ne voulant point profaner le sacrement d'une église à laquelle il ne croit point », a « recherché la bénédiction nupsialle par un légitime pasteur de sa créance, ce qu'il a fait en épouzant par Monsieur Gibert, pasteur de l'église protestante, duquel mariage il en est provenu un enfant que led. S<sup>r</sup> a fait baptiser par Monsieur Dugas, pasteur de la susd. église ».

Le curé de Cunèges fut naturellement averti de ces faits et il en porta plainte à Lamothe, lieutenant de prévôt qui, le 7 novembre 1757, se présenta avec plusieurs de ses hommes chez Pierre Raymond, qui était absent, fit maltraiter sa mère, Marie Boyer, pour lui faire dire où était son petit-fils qu'il voulait faire rebaptiser. Les sévices contre cette vieille personne durèrent jusqu'au 12, date où elle fut transférée au château de Puyguilhem. Lamothe, entre temps, ayant appris, semble-t-il par le curé, que l'enfant était en nourrice dans la paroisse d'Appelles<sup>6</sup>, s'était transporté dans ce lieu, où il « le fit porter rebaptizer

6. De nos jours *Saint-André-et-Appelles*, canton de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne (Gironde).

par un cavalier de la maréchaucée au curé de lad. paroisse d'Appelle ».

Nous terminerons cette question des mariages et baptêmes par le cas de Jean Prouillac, de Sigoulès, dont nous avons déjà parlé. Il s'était marié au Désert, « duquel mariage en est provenu un enfant qui naquit le 17 janvier 1758 et qui fut baptisé au Désert le 22 du même mois ». La nouvelle de ce baptême s'étant répandue, le curé de Sigoulès, Lavergne, en porta plainte au procureur du roi à Bergerac qui dépêcha dès le 28 un brigadier et trois cavaliers de la maréchaussée chez Prouillac où ils « trouvèrent la mère qui changé son enfant de linge ». L'affaire se compliqua du fait que le curé avait, dans sa dénonciation, prétendu que l'enfant était mort et avait été enseveli dans le jardin et, comme il maintenait son accusation, les gens de la maréchaussée, sans procéder à la moindre vérification, se saisirent du père de Prouillac, à défaut de lui-même qui avait fui, et malgré son grand âge (74 ans) et son état grabataire le transportèrent dans la prison de Bergerac où il fut détenu pendant dix-huit jours. Cette incarcération n'empêcha pas de poursuivre son fils, « le juge du marquisat dud. Puignilhem l'ayant décrété d'ajournement personnel le 10 avril 1758, sans toute fois que la justice dud. Puignilhem ce soit transportée dans led. jardin pour examiner sy l'on y avoit crué une fosse et ensevely cet enfant ». Et notre *Mémoire* de se terminer sur ces deux phrases désabusées : « Si toute fois elle avoit tenu cette conduite, cella auroit prouvé la fausseté de l'acuzation dud. Lavergne. Mais comme les protestans ont toujours tor, l'on embrasse sans aucune difficulté les fausses accuzations que Mrs les Prêtres portent contre eux sans vouloir venir à la vérification des faix ».

\*  
\*\*

Aussi intéressants que soient les renseignements contenus dans le *Mémoire* sur la question des mariages et baptêmes, ils sont néanmoins dépassés par ce qu'il nous apprend sur l'emploi de la troupe pour régler en Périgord, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le problème religieux. Il y a là, assurément, une question neuve, qui devra être approfondie.

Le phénomène, certes, n'est pas nouveau. La vallée de la Dordogne a connu pendant le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle de véritables « dragonnades » dont on trouve de larges échos dans les *Jurades* de Bergerac. Mais il avait jusqu'ici échappé que l'action de « missionnaires bottés » s'était poursuivie si tardivement dans nos régions, encore que l'on puisse penser qu'il

y eut en la matière de longues périodes de calme, sous les intendances de Boucher et de Tourny en particulier, et que les faits relatés dans le *Mémoire* ont été ponctuels et épisodiques, et dûs précisément à la période du réveil dont nous avons parlé plus haut.

Il convient d'ailleurs de distinguer en la matière entre le casernement des troupes qui traditionnellement prenaient leurs quartiers d'hiver chez l'habitant, et l'emploi des mêmes troupes dans un but véritablement punitif et pour exercer des pressions sur les personnes et les biens en vue d'amener à des abjurations.

Néanmoins, si le casernement des troupes frappait en principe l'ensemble de la population, il semble qu'en de nombreux cas il ait été utilisé lui aussi comme moyen de pression ou comme moyen de punir fortement les réformés dans leurs biens. Tel fut le cas, semble-t-il, dans la région de Sigoulès en 1755 et 1756, qui dut loger des détachements du Royal-Dauphin et du régiment d'Aquitaine et qui dut payer pour ces deux années la somme importante de 2.500 l. dont la répartition a été effectuée en grande partie au détriment des protestants, « le tems etant trop court pour avoir peu ramasser les rolles de la susd. taxe de chaque paroisse, et sans comprendre les fraix ny les amandes qui sont considérables ».

Mais la façon dont se sont comportées, en novembre 1757, les troupes logées chez certains réformés à titre de représailles et pour les forcer soit à livrer leurs armes, soit à faire baptiser leurs enfants, mérite de nous retenir davantage.

Il y eut en effet en ce mois de novembre, une véritable politique d'utilisation de la troupe dont il est difficile de préciser avec exactitude les initiateurs. S'agit-il de mesures concertées, qui dépasseraient alors le cadre étroit de la région de Sigoulès, et dont l'intendant de Guyenne serait à l'origine, ou d'une initiative plus réduite venant du procureur du roi à Bergerac, agissant sur dénonciation des curés des paroisses environnantes ? Rien, en l'état actuel de nos connaissances, ne permet de trancher, notre texte n'insistant que sur le rôle de Lamothe, lieutenant de prévôt à Sainte-Foy-la-Grande, qui ne peut être en la matière qu'un comparse, même s'il a exécuté les ordres reçus avec vigueur et même s'il les a peut-être dépassés.

7. Il est intéressant de noter que l'emploi de la troupe dans la région de Sigoulès est antérieur à l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 21 novembre 1757 qui prescrivait la recherche et la dénonciation par les curés de leurs paroissiens non mariés devant l'Eglise et qui entraîna, notamment dans le Bergeracois, de multiples actions judiciaires (cf. A. D. Dordogne, B 1783).

Quoiqu'il en soit, nous avons affaire sans aucun doute à une opération minutieusement préparée. Lamothe sait où il va, et chez qui il loge sa troupe. Dans certains cas, au-delà de l'opération punitive contre des récalcitrants réellement en infraction aux édits, on a l'impression, notamment dans le cas de la recherche des armes qui ressemble fort à un prétexte, que l'action des troupes est d'intimidation, en frappant des protestants qui ont tout du notable.

Le *Mémoire* est relativement imprécis quant à la chronologie des mouvements de troupes. Certaines dates manquent, et certains cantonnements ont pu être concomitants. Aussi ne faut-il sans doute pas accorder une grande rigueur au tableau que nous tentons de dresser. Cela, au surplus, ne présente peut-être pas une grande importance.

L'entrée en action des troupes peut être fixée au 4 novembre, lorsque Lamothe loge deux cavaliers chez Bruzac, de Sainte-Innocence, pour l'amener à faire rebaptiser son enfant, et ce jusqu'au 9. C'est, semble-t-il, dans le même temps, qu'il loge deux autres cavaliers chez Festal, de Lestignac, dans le même but.

Lui-même paraît avoir concentré le gros de ses troupes, soit 45 cavaliers, dans la paroisse de Thénac, où il agit contre Commartin pour l'amener à faire rebaptiser son enfant, puis chez Lanssade, sans motif connu.

De là il se rend à Puyguilhem avec toute sa troupe chez Jacques Bontemps et y laisse des soldats pendant trois jours. Le 10, il est à Bernac<sup>8</sup> chez Lamothe Bommartin, ancien officier, pour chercher des armes, et y loge 4 cavaliers; puis à Sainte-Eulalie-d'Eymet, chez M<sup>lle</sup> de Ramond, où des soldats restèrent jusqu'au 22; à Loubès<sup>8</sup>, chez Condome, avocat au Parlement, et chez Jean David et Pierre Humeaux, où il laissa des troupes à discrétion. Nous retrouvons ensuite Lamothe à Cunèges, chez Aymeric de Pouzy, pour chercher des armes, et vers le 7-8 novembre chez Raymond.

L'action de Lamothe et de ses troupes s'exerçait sur deux plans, sur les personnes d'une part, sur les biens de l'autre. Il semble qu'on ait beaucoup arrêté à cette époque, et bien facilement. Ce fut le sort de Mathieu Brisseau, Hélié Faure, Gabriel et Jean Prouillac, Pierre Festal, Hélié Boissière, Jean Rodde, Bertrand Duteil, Jean David, tous arrêtés entre le 5 et le 8 novembre 1757 et incarcérés par Lamothe dans la prison de Puyguilhem, où « ils ont toujours vécu à leurs fraix et dépans »,

8. Loubès-Bernac, canton de Duras, arr. de Marmande (Lot-et-Garonne).



puis transférés le 23 décembre dans la prison d'Eymet, puis le 24 dans celle de Bergerac. Ils devaient y rester jusqu'au 4 janvier 1758 « qu'on les a élargist sous les conditions qu'ils ont donné chacun la somme de 27 l. 8 s. 8 d. au greffier de lad. ville de Bergerac ». Cette aventure revint à chacun à plus de 44 l. <sup>9</sup>, « sans comprendre ce qui leur en a couté pour leur nourriture ayant toujours vécu à leurs dépans, et aussy sans comprendre les dommages que cella leur a porté sur leurs vandanges et leurs semances, esploitant leurs biens par leurs propres mains ».

Leur sort fut néanmoins plus doux que celui réservé à deux vieillards, arrêtés eux aussi malgré leur grand âge. Les crimes dont était accusé Jean Prouillac, de Sigoulès, l'avaient incité à fuir son domicile. Aussi Lamothe s'empara-t-il à sa place de son père, Gabriel Prouillac, bien qu'il ait été malade au lit et âgé de 74 ans. Emmené à la prison de Bergerac, il y resta 18 jours et dut payer pour son élargissement la somme de 85 l.

Même sort fut réservé à la demoiselle Raymond, de Cunèges, « sans avoir égard à sa propre vieillesse, étant âgée de 80 ans, ny à ses grandes infirmités et pour insin dire n'ayant que le dernier souffle à randre ». Malgré son état, elle fut incarcérée à la prison de Puyguilhem, du 7 ou 8 novembre au 18 du même mois, et elle ne dut sa liberté qu'aux sollicitations de ses amis et au paiement d'une somme de 105 livres.

Notons enfin ceux qui, pour ne pas être arrêtés, préférèrent s'enfuir. Tels Bousqueyrol, de Cunèges, Jean Prouillac, de Sigoulès, et Daniel Raymond. Ils ne connurent certes pas la prison, mais fugitifs, ils ne pouvaient, agriculteurs, s'occuper de leurs terres et subirent de ce fait des dommages importants.

Intéressante aussi est l'étude du comportement des troupes mises en garnison « à discrétion » chez les protestants. Leur conduite doit certes être replacée dans le contexte général des mœurs de l'époque, et des mœurs soldatesques en particulier. Néanmoins cette conduite apparaît forcée, les excès commis étant couverts par leurs supérieurs. Et ces excès ne pouvaient qu'entraîner de grands désagréments à ceux chez qui ils logeaient.

Nous ne retiendrons ici que quelques traits cités dans le *Mémoire*, leur répétition risquant d'être fastidieuse. Les deux cavaliers logés chez Bruzac, de Sainte-Innocence, après avoir exigé 60 livres pour s'en aller, en demandèrent encore 12, « faisant beaucoup de dégast et débitant force invectives à la mère

9. En ajoutant aux dites 27 l. 8 s. 8 d., 12 l. au concierge de la prison de Puyguilhem, 4 s. à celle d'Eymet et 4 l. 10 s. à celle de Bergerac.

dud. Bruzac, âgée de 78 années et infirme, et on détruisit toute sa volaille et ses pigeons, luy ayant tous tuez, et fait des escandalles afreuses, voulant violer sa servante... »

Scène à peu près identique chez Festal, de Lestignac, même extorsion d'argent (50 l.) et mêmes violences. « ...Lesquels ont fait beaucoup de violence et dil de sinvectives atroces à la mère dud. Festal, femme âgée de 82 années, agonisante, la menaçant de la porter dans son lit dehors et de mettre le feu après, dont elle mourût deux jours après... »<sup>10</sup>.

Ce sont aussi des pillages et des destructions gratuites. Chez Lansade à Thénac, les soldats « agissant de leur force, ravageant tout ce qu'ils rencontrent, montèrent au grenier avec leurs bottes bourbeuses, ...faisant litière de foin et prodiguant le son, l'avoine, et se faisant porter à boire au lit, après avoir bien soupé et gâtèrent les lits de la trop grande abondance de ce qu'ils avaient pris ». Chez Jacques Bontemps, de Puyguilhem, furent logés quatre cavaliers qui « firent manger beaucoup de son et toute l'avoine qu'il avoit pour payer la rante de sa ferme, ce qui luy a cauzé un préjudice considérable ».

Toutes scènes que le *Mémoire* résume ainsi : « Partout où ils ont logé à discrétion chez les protestans, faisans consommer toutes les provisions que chacun pouvoit avoyr tant pour heux que pour leurs bestiaux... L'on n'auroit jamais finy sy l'on mettoit en état toutes les cruautés avec lequel ils ont agist et le dommage qu'ils cauzé ».

↓\*  
\* \*

Le *Mémoire* étudié nous a livré quelques faits bruts sur le protestantisme périgourdin pendant un laps de temps donné et pour une région bien déterminée. Beaucoup de points qu'il avance mériteraient d'être recoupés, si faire se peut. Le travail effectué à partir de ce texte ne peut donc être considéré que comme une esquisse qu'il conviendra de compléter à partir d'autres sources. Outre son aspect proprement politique — les protestants et le pouvoir —, il apporte quelques indications intéressantes sur l'action de deux pasteurs du Désert, Gibert et Dugas, et sur leurs paroissiens. En ce qui concerne ces derniers, il apporte des noms, et le dépouillement de l'état-civil de la région serait susceptible, sans aucun doute, de nous apprendre beaucoup sur eux. Espérons que d'autres chercheurs se livreront à une telle étude.

Jean VALETTE.

10. Texte modernisé par nos soins, ainsi que le suivant.

# UN NOUVEAU PORTRAIT DE FÉNELON

## AU MUSÉE DU PÉRIGORD

Dans son article « Notes sur quelques portraits de Fénelon » publié dans le *Bulletin* de 1951, à l'occasion du tricentenaire de la naissance du prélat, notre Président en relevait six, considérés comme valables, pour la Dordogne. Parmi eux, un seul présentait un réel intérêt: celui du Baron de Hennin, alors conservé au château de Bourdeilles et attribué à Vivien « sans invraisemblance », écrit M. Secret. Or, ce tableau a été emporté par son propriétaire lorsque ce dernier quitta Bourdeilles et il se trouve désormais en Belgique. Il n'en restait donc plus que cinq copies plus ou moins tardives, qui ne sont pas des chefs-d'œuvre. C'était peu pour l'un des plus illustres enfants du Périgord.

Voilà pourquoi, lorsque fut proposé sur le marché parisien un important portrait de François de Salignac de la Mothe-Fénelon, archevêque de Cambrai, la municipalité de Périgueux, sur la chaude recommandation de M. Yves Guéna, député-maire, décida sans hésitation de s'en porter acquéreur pour le Musée du Périgord. Ce geste généreux et désintéressé méritait d'être souligné et justifie pleinement notre profonde gratitude.

Ce tableau, peint à l'huile sur toile, mesurant 1 m. 45 × 1 m. 10, signé F. Bailleul et daté de 1718, pose d'intéressants problèmes sur lesquels je me suis penché mais qui sont loin d'être tous résolus.

Voyons d'abord le parti adopté par l'artiste pour figurer son illustre modèle (fig. I). Dans une rotonde austère et volontairement neutre, grise et noyée d'ombre, aux proportions monumentales accentuées par des pilastres engagés à chapiteaux composites, entre de lourdes draperies descendant du plafond de chaque côté du tableau, se détache le prélat imposant et plein de noblesse, conformément au style quelque peu grandiloquent du siècle de Louis XIV. Occupant tout le centre du tableau, il est vu debout, de profil à droite avec le visage de 3/4. Il vient de se lever de son fauteuil, garni de velours bleu frappé de motifs à grands ramages. Il s'est avancé vers sa table de travail abondamment moulurée et sculptée d'enroulements de feuillages et de mascarons, garnie des œuvres bien rangées de saint Augustin et

d'un précieux écritoire doré dans lequel trempe une longue plume. Il a saisi l'un des précieux volumes, le tome II, et le présente ostensiblement, au coin de la table, le dressant à deux mains pour mieux mettre en valeur la superbe reliure de cuir filigranée d'or, du dos. Ce geste n'a rien qui nous doive étonner quand on sait la prédilection qu'avait Fénelon pour l'évêque d'Hippone, dont le Père Jésuite Sanadon se fit l'écho dans son épitaphe.

Fénelon, solidement campé dans une composition sensiblement triangulaire, a revêtu une aube à fine dentelle dans la partie inférieure, qui s'étale largement et aux manches qui dépassent du camail bleu doublé de rouge. Sous le rabat, il porte sa croix épiscopale à pans coupés, ciselée aux extrémités. Sur ses cheveux gris, soyeux, longs et bouclés, est posée une calotte bleue estompée. Si les mains sont un peu lourdes, le visage vieillissant, aux traits émaciés, au nez busqué, aux lèvres serrées sur lesquelles flotte une nuance d'ironie, est particulièrement attachant et plein de vie.

Tout cela est massif, trop maniéré sans doute, mais bien équilibré et composé avec beaucoup de talent. On observera que pour accentuer l'effet de relief, l'artiste a provoqué un vigoureux contraste entre la moitié gauche du personnage, vivement éclairée, et la partie droite qui se perd dans les zones d'ombre. C'était un procédé classique mais utilisé ici avec assez de bonheur.

Pour finir, il ne me paraît pas hors de propos de comparer ce portrait avec la description que fit Saint-Simon, orfèvre en la matière, de Mgr de Cambrai <sup>1</sup>. « Fénelon était un grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, et une physionomie telle que je n'en ai point vue qui y ressemblât et qui ne se pouvait oublier, quand on ne l'aurait vue qu'une fois. Elle rassemblait tout et les contraires ne s'y combattaient point. Elle avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur; ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence et surtout la noblesse. Il fallait faire effort pour cesser de le regarder. »

Au terme de cette description du tableau de Bailleul, une constatation s'impose: cette manière de camper Fénelon dans une atmosphère studieuse a été largement répandue tant par la

1. H. BUFFENOIR, « *Mercury de France* », 15-3-1924, p. 613.



Fig. 1. — F. BAILLEUL, 1718. — Musée du Périgord.  
(Cliché des Musées nationaux).



peinture que par l'estampe. Il reste donc à déterminer qui eut l'idée première reprise ultérieurement par d'autres. Pour conduire cette recherche, j'ai trouvé une aide infiniment précieuse auprès de M. René Faille, auteur d'un important ouvrage sur l'iconographie des évêques et archevêques de Cambrai et particulièrement bien renseigné sur celle de Fénelon en particulier. Avec beaucoup d'amabilité et de générosité, il m'a communiqué une abondante documentation sans laquelle, pour moi, le problème resterait à peu près insoluble. Je lui exprime donc toute notre gratitude pour l'autorisation qu'il a bien voulu me donner de publier ses observations et conclusions dans notre *Bulletin*.

Trois artistes sont susceptibles d'avoir conçu cette manière de figurer Fénelon : Hyacinthe Rigaud ; Joseph Vivien ; François Bailleul. A l'avantage du premier, nous inscrirons la composition et la technique picturale du tableau, parfaitement conformes au style solennel, puissant et réaliste du maître catalan. En outre, peintre officiel de Louis XIV dès 1688, il vit défiler dans son atelier à peu près toute la Cour de Versailles. Il serait donc normal que Fénelon figurât dans cette imposante galerie de portraits. Pourtant, il n'en existe aucune preuve. Homme méticuleux, Rigaud a laissé un manuscrit sur lequel sont inscrits tous les portraits qu'il exécuta et les sommes qu'il en retira. Fénelon n'est pas mentionné sur cette liste et il faut attendre 1892 pour trouver un portrait attribué à Rigaud<sup>2</sup>. Fénelon y est représenté seulement en buste, comme sur le tableau du Baron de Hennin attribué à Vivien, dans une attitude conforme au type de Bailleul.

De Vivien, le portrait peint en 1713 est très célèbre. Il se trouve à la Pinacothèque de Munich et on connaît la réplique du château de Versailles. Dès 1714, il a été gravé par Audran (fig. 2). Indiscutablement, le visage plein de vie et d'aristocratique élégance est très proche de celui du tableau de Bailleul. Mais comme il s'agit du même personnage, vieillissant dans les deux cas, cela n'est pas tellement probant. Par ailleurs, les différences sont évidentes : Vivien présente Fénelon en buste, bien de face et les bras, dont on ne voit qu'une partie, largement écartés. Je n'insisterai pas sur les différences de détails, mais il paraît assez peu probable que Bailleul ait pris ce portrait pour modèle. Vivien en aurait donc exécuté un autre, composé différemment, aussi hypothétique que celui de Rigaud. Ce n'est tout de même pas impossible car on sait, par sa correspondance,

2. Paul JANET, *Fénelon*.



Fig. 2. — AUDRAN, d'après VIVIEN, 1714. — Musée du Périgord.  
(Cliché Gauthier).

que Fénelon appréciait fort son talent. En outre, la plupart des gravures reproduisant Fénelon tel qu'il est sur notre tableau, se réclament de Vivien. Il est vrai que le plus souvent, on le voit en buste dans un cadre ovale, l'accent étant mis sur le visage. Mais on trouve la même origine pour une gravure en couleurs de Quenedey, d'époque révolutionnaire, figurant Fénelon plus qu'à mi-corps. Là encore, comme pour Rigaud, nous en sommes réduits aux conjectures et aux attributions forcément hasardeuses.

Reste donc le cas de Bailleul lui-même et, malheureusement, on est assez mal renseigné sur son compte. Il semble bien que, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est comme graveur qu'il était connu. D'après l'« Inventaire du fonds français, graveurs du 18<sup>e</sup> siècle » de Marcel Roux, il appartenait à une famille de graveurs de géographie. Au métier familial, il ajouta celui de graveur d'écriture. Le « Dictionnaire » de Bénézit cite également quelques eslampes de sa main. Mais son activité de peintre est à peu près totalement passée sous silence : « On cite de lui le portrait de Fénelon gravé par B. Picard; un autre portrait d'évêque gravé par C. Duflos (il s'agit encore de Fénelon) et quelques paysages gravés par Le Bas », dit Bénézit. La gravure de Duflos est de 1717 et on la retrouve, inversée par Gribelin junior en 1747. Celle de Picard date de 1727.

Heureusement pour nous, René Faille, en examinant le livre de raison de Rigaud publié par Joseph Roman, a fait une constatation importante qui éclaire considérablement l'affaire. Entre 1701 et 1714, F. Bailleul a travaillé sur 275 portraits, dans l'atelier de Rigaud. Par exemple, il a touché 30 livres pour avoir ébauché l'habit de Bossuet et 40 livres pour avoir peint l'habit de Vauban. Il a aussi exécuté de nombreuses copies, notamment deux copies de Vauban pour 100 livres, deux copies de l'archevêque d'Auch pour 40 livres, deux bustes du cardinal de Rohan pour 48 livres, etc... R. Faille tenta alors une étude comparative qui l'amena à remarquer une exacte ressemblance entre certains accessoires entourant Fénelon (draperies, volume, fauteuil, principalement) et ceux qu'on peut voir autour d'autres portraits signés Rigaud.

On peut alors avancer, avec une marge d'erreur relativement limitée, qu'en 1718, Bailleul qui avait quitté l'atelier de Rigaud depuis quatre ans, composa notre portrait de Fénelon en reprenant la technique de son ancien patron et en utilisant tous les accessoires qu'il avait eu souvent l'occasion de peindre ou de copier. Peut-être s'est-il inspiré de Vivien pour le visage. Mais la différence de pose laisse planer un doute sur ce point.



Fig. 3. — A. TAISNE, 1733. — Musée de Cambrai.  
(Cliché Giraudon).

Pour tenter de serrer davantage la question, examinons quelques détails. D'abord, nous observons que tous les copistes se sont efforcés d'escamoter le délicat travail de la fine dentelle. Le plus souvent ils s'en sont tirés en ne présentant que le buste. Taisne, dans sa version signée et datée de 1733 (fig. 3), aujourd'hui au Musée de Cambrai, a déplacé la table de travail afin de masquer tout le bas de l'aube. Je pense que cette particularité peut être inscrite à l'actif de Bailleul. En revanche, le camail suivant la pliure du bras droit forme une poche sombre, en virgule, d'un effet assez peu heureux dans le tableau de Bailleul. Ce même pli me semble plus élégant sur toutes les autres figurations de ce type.

La question n'est donc pas tranchée, mais en tout état de cause, si le tableau de Bailleul est une copie d'après Rigaud ou Vivien, elle est remarquable et a suivi de peu l'original inconnu à ce jour, qui a peu de chance d'avoir précédé le portrait de Munich. Les autres copies seraient donc probablement postérieures.

Un dernier point reliendra notre attention : pourquoi et pour qui a pu être exécuté ce tableau ? Après la mort du prélat, en janvier 1715, son petit-neveu, Gabriel Jacques, marquis de Fénelon, brillant colonel et diplomate, eut à cœur de rendre hommage à la mémoire de son grand-oncle qui l'avait élevé à Cambrai, avait dirigé ses études et lui avait toujours témoigné la plus grande affection. Il chargea donc Jean-Louis Lemoyne d'exécuter un mausolée en marbre qui fut détruit au cours de la Révolution et dont il ne subsiste que le buste, fort beau d'ailleurs, au musée de Cambrai. Si on en examine de près les plis du camail, l'amorce des bras, le détail de la croix pectorale, on trouve plus de ressemblance avec le tableau de Bailleul qu'avec celui de Vivien. Certes, de tels indices peuvent sembler bien subjectifs. Il faut pourtant les rapprocher d'un élément plus précis.

En 1717, le marquis de Fénelon publia la première édition régulière du *Télémaque* avec préface de Ramsay. Or, c'est justement la gravure de Duflos d'après Bailleul (fig. 4) qui illustra cet ouvrage. On peut logiquement en déduire que Gabriel-Jacques de Fénelon connaissait Bailleul et l'appréciait. Il n'est donc pas impossible que, pour parfaire l'hommage de sa famille à celui qui l'illustra si brillamment, il ait commandé ce portrait à la manière de Rigaud. Bailleul l'aurait achevé un an après avoir exécuté le dessin préparatoire à la gravure de Duflos. C'est là un délai raisonnable.





Fig. 4. — DUFLOS, d'après BAILLEUL, 1717.  
[Cliché R. Faïlle].

On voudrait encore savoir ce qu'il advint du tableau entre 1718 et sa récente apparition dans le commerce. Malheureusement nous ne pouvons formuler que des hypothèses hasardeuses. Par l'ouvrage de R. Faille cité au début de cet article, on sait qu'au début de la Révolution, il y avait plusieurs portraits de Fénelon à Cambrai et aussi qu'une sacristie de la cathédrale contenait la série complète des archevêques. L'œuvre de Bailleul pouvait-elle y figurer ? Cela expliquerait qu'on ait rajouté postérieurement, maladroitement d'ailleurs, la titulature et les armes de Fénelon, en haut à gauche du tableau. Ce dernier aurait pu être vendu ou donné avec d'autres également confisqués par les Comités révolutionnaires. C'est ainsi qu'il aurait disparu.

Tout cela, bien sûr, n'est que suppositions gratuites. Il reste que le Musée du Périgord vient de s'enrichir d'un portrait de Fénelon, intéressant à bien des égards et soulevant plus de problèmes qu'il n'en résoud. Des solutions sont proposées. Il restera à les vérifier à la lumière de nouveaux documents qui viendront les confirmer ou les infirmer. Quoi qu'il en soit, je pense qu'en ajoutant ce beau portrait à ses collections municipales, Périgueux donne à un grand gentilhomme périgourdin la place qui lui revenait dans son pays natal et lui rend ainsi un juste hommage.

Michel SOUBEYRAN.

---

## PLAZAC DEPUIS LE XVIII<sup>e</sup> SIECLE

(Suite)

### SEMENCES, RECOLTES ET RENDEMENT

Les quantités de graines semées varient peu, pour chaque métairie, malgré les mutations plus ou moins fréquentes des métayers. Les comptes de Dalbavie nous permettent de constater l'importance des différentes cultures dont certaines sont aujourd'hui abandonnées.

Les métayers sèment, comme tous les cultivateurs de la paroisse, du froment, de l'avoine, de l'orge d'hiver, du baillarge (orge de printemps), du seigle, de la métüre (météil, blé et seigle), du blé rouge ou blé d'Espagne (maïs), de la graine de chanvre, de la jarosse (vesce), des mongètes (haricots), des fèves, des gisses (fèveroles), des pois, des antilles (lentilles). C'est presque toujours la mesure de Plazac qui règle les semences: le quarton de 39 litres 2 valant 8 picotins de 4 litres 9.

*Métairie du Bos de Plazac (plateau):*

1781: 12 quartons 1/2 de froment (491 litres), 1/2 quarton de baillarge (19 litres 6), 1 quarton 1/2 d'avoine (58 litres 8), 1/2 quarton de mongètes, 2 picotins de jarosse (9 litres 8), 1/2 quarton de chanvre, 1 sac d'épis de blé rouge, 3 picotins d'orge (14 litres 7).

1787: Le métayer suivant a semé la même quantité de froment, de mongètes, de jarosse, de blé rouge, doublé la quantité de chanvre (1 quarton de graines), diminué les céréales secondaires destinées aux volailles ou aux bestiaux, en ramenant l'avoine à 1 quarton, en supprimant le baillarge et l'orge, remplacés par 1/2 quarton de métüre, apte à fournir du pain, et augmenté le « légumage » en semant 1 picotin de pois (4 litres 9) et 1 picotin de gisses, poussé par le souci évident d'améliorer son alimentation.

*Métairie de Bellet (vallon):*

1782: 22 quartons 1/2 de froment (882 litres), 1 quarton d'orge, 1 quarton de baillarge, 1 quarton d'avoine, 3 quartons

1/2 de blé rouge (137 litres 2), 2 quarts de mongètes (78 litres 4), 1 quart de graines de chanvre, 2 picotins de jarosse (9 litres 8), 2 picotins de pois.

1784: Le métayer qui succède ramène l'orge à 3 picotins (14 litres 7), les mongètes à 1/2 quarton, double la jarosse destinée aux volailles, mais supprime le baillarge, l'avoine, le blé rouge, la graine de chanvre et les pois pour augmenter sensiblement la quantité de froment (27 quarts, 1.058 litres 4) et semer 4 picotins de seigle (19 litres 6). La crainte des gelées de printemps toujours redoutables à Bellet, jointe au problème du pain, a provoqué d'heureuses variations dans les semences employées.

*Métairie du Colombier (vallon):*

1788: 12 quarts de froment (470 litres 4), mongètes 2 picotins, pois 1 picotin, gisses 1 picotin, fèves 1 picotin, chanvre 1 picotin.

1789: Le métayer, qui vient de changer, abandonne la culture du chanvre, des pois et des fèves, car le vallon du Colombier est froid et pauvre, diminue quelque peu la quantité de froment (10 quarts, 392 litres), mais il double la semence de gisses et de mongètes, et tenant compte de la nature ingrate des terres de cette métairie, sème surtout des céréales secondaires: 3 quarts de seigle (117 litres 6), 1 quart de baillarge, 1 quart 1/2 d'avoine, 2 picotins de jarosse, 2 picotins de garoustous.

*Métairie du Chastel (plateau):*

1785: 8 quarts de froment (313 litres 6), 1 sac d'épis de blé d'Espagne, 6 picotins de chanvre (29 litres 4), 1/2 quarton d'avoine, 1/2 quarton de mongètes, 1 picotin de fèves, 1/2 picotin de gisses (2 litres 4), 2 picotins de baillarge, 2 picotins d'orge, 1/2 quarton de seigle, 1/2 quarton de méturc.

1788: Le métayer suivant modifie très peu les semences. Il sème les mêmes quantités de froment, de blé d'Espagne, d'avoine, de mongètes, de fèves, d'orge et de seigle, diminue le chanvre (1/2 quarton), double les gisses, mais supprime le baillarge et la méturc.

*Métairie de Lendrenie (plateau):*

1782: 14 quarts de froment, 1/2 quarton d'orge et de baillarge, 1 quarton de seigle, d'avoine, de mongètes et de chanvre, 1/2 picotin de pois et 2 quarts 1/2 de blé rouge.

1787: A partir de cette date, c'est la mesure de Montignac

qui est employée dans cette métairie. Le picotin vaut 4 litres 4 et le quarton 35 litres 2. L'orge est abandonnée. On sème encore 1 quarton d'avoine et de chanvre, le froment est ramené à 13 quartons (457 litres 6), les mongètes à 2 picolins (8 litres 8), le baillarge passe à 1 quarton, le seigle à 2 quartons (70 litres 4), les pois à 1 picotin 1/2 (6 litres 6), le blé rouge à 1 sac d'épis. Le métayer ajoute 1 picotin de gisses et 1 picotin 1/2 de fèves.

1793: Les quantités semées de baillarge, de seigle, d'avoine, de pois, de blé rouge et de fèves ne sont pas modifiées; le chanvre est supprimé. On diminue encore le froment (12 quartons, 422 litres 4) et les mongètes (1/2 picotin, 2 litres 2). Le métayer augmente les gisses (1 picotin 1/2), et ajoute encore les antilles (1/2 picotin) et la garobe (1/2 picotin).

*Métairie de la Vergne (vallon):*

1788: 10 quartons de froment (nous revenons à la mesure de Plazac), un quarton d'avoine, 1 quarton de chanvre, 1 picotin 1/2 de pois, 3 picotins de gisses, 1/2 picotin de garobe, 1/2 picotin de seigle.

1790: Le nouveau métayer, s'il maintient le quarton d'avoine, diminue le blé (8 quartons), abandonne le chanvre, et tente un essai de cultures multiples. Il sème un sac d'épis de blé d'Espagne, 1/2 quarton de mongètes, 1 picotin de pois, 2 picotins 1/2 de gisses (12 litres 2), 2 picolins de garobes, 2 quartons 1/2 de seigle, 1 quarton de méture, 1/2 quarton de baillarge et grigous (pois chiches), 1/2 quarton de baillarge.

Dans cette métairie, sans nul doute pauvre (elle a été occupée deux ans par des bordiers), et de plus exposée aux gelées du printemps, la culture du « légumage », si intéressante pourtant pour le métayer, n'a pas dû réussir, car on revient, en 1794, aux semences essentielles: 6 quartons de froment (235 litres 2), 1/2 quarton de chanvre, 2 quartons 1/2 de seigle, 1 quarton de baillarge.

*Métairie du Bourg (coteau et vallon):*

1795: 13 quartons 1/2 de froment (529 litres 2), 1/2 quarton d'orge d'hiver, de fèves, de jarosse, de seigle et de graine de lin.

1798: Après un essai sans doute infructueux, la culture du lin est abandonnée, ainsi que la jarosse; si le blé est ramené à 8 quartons, l'orge d'hiver est doublée; le seigle passe à 1 quarton 1/2, et on sème 1 quarton de baillarge et 1 sac d'épis de blé rouge (maïs). On revient aux légumes; si les fèves sont ramenées à



2 picotins, on sème 1 picotin de pois, 2 picotins de garoustous, 1/2 quarton de mongètes et 2 picotins de gisses.

1801: On sème la même quantité d'orge d'hiver, de mongètes, de blé rouge et de gisses; mais, si la quantité de seigle est doublée, le blé est ramené à 7 quartons (274 litres 4), les fèves à 1 picotin et le baillarge à 1/2 quarton. On constate dans cette métairie l'absence totale de l'avoine.

*Métairie de la Forge* (vallon):

1783: 13 quartons 1/2 de froment, 1/2 quarton d'orge, 1 quarton de baillarge, d'avoine, de chanvre, de mongètes, 1 quarton 1/2 de seigle et de blé d'Espagne (maïs).

1784: Les variations ne peuvent pas être très importantes : quantités semblables de seigle, d'orge, d'avoine et de chanvre, le baillarge et les mongètes réduits de moitié, et le blé à 12 quartons ; mais un partage de 1784 mentionne des fèves et des gisses, alors qu'il n'en est pas porté dans les semences, à la suite d'un oubli sans doute.

À cette époque où le métayer n'a que son araire et son bigot comme outils, et le fumier pour engrais, quel est le rendement de ces semences ?

À la Forge, en 1783, alors que Dalbavie vient juste d'entrer comme fermier et qu'il n'a pu surveiller ni la culture, ni la récolte; alors que le garde a déjà pris du froment, de l'orge, du baillarge et du seigle sur la portion du propriétaire, lorsqu'on a prélevé les semences et 8 quartons de froment pour la rente, il reste à partager avec le métayer Mérende :

- Froment : 15 quartons 1/2 (607 litres 6), récolté 37 quartons (1.450 litres, 4), pour 13 quartons 1/2 de semence — Rendement inférieur à 3.
- Orge : 2 quartons 1/2, récolté 3 quartons pour 1/2 quarton de semence. Rendement 6.
- Baillarge : 2 quartons 1/2, récolté 3 quartons pour 1/2 de semence. Rendement 6.
- Avoine : 2 quartons, récolté 3 quartons pour 1 de semence. Rendement 3.
- Seigle : 2 quartons 1/2, récolté 4 quartons pour 1 quarton 1/2 de semence. Rendement inférieur à 3.
- Blé d'Espagne (maïs) : 40 sacs d'épis pour 1 quarton 1/2 de semence.

Chanvre : de la fleur (mâle) : 88 livres pour un quarton de semence ; de la graine (femelle) : 92 livres pour la même semence.

Mongètes

blanches : 3 quartons, récolté 4 quartons, pour 1 de semence. Rendement 4.

Fèves : 4 quartons (semence non portée). — Noix : 80 sacs.

Le partage du 9 août 1784, pour la Forge également, ne porte que sur les récoltes levées à ce moment-là.

Froment : récolté 67 quartons pour 13 1/2 de semence, rendement 5.

Orge : récolté 6 quartons 1/2 pour 1/2 quarton de semence, rendement 13.

Baillarge : récolté 2 quartons pour 1 quarton de semence, rendement 2.

Fèves : récolté 1 quarton 1/2 (semence non portée).

Gisses : récolté 6 picotins (semence non portée).

Maître à la Forge depuis un an, Dalbavie a fait sentir son influence et le rendement de blé et d'orge s'est nettement amélioré. Mais je ne sais s'il en a été de même pour le maïs, les haricots et le chanvre, récoltés après ce règlement de comptes. Et pour cette métairie, comme pour toutes les autres, je ne trouverai plus les récoltes mentionnées dans les comptes, et je n'en suis pas autrement étonné. Le partage des récoltes était un travail matériel, qui s'opérait « sur le lincol » après les battages, ou dès le ramassage avant la montée au grenier, et cette opération ne donnait lieu à aucune écriture. On prélevait semences, rentes, reliage, on partageait le reste et chacun emportait sa part.

Deux fois seulement par la suite, une courte note nous apporte de vagues indications. En 1797, Dalbavie a recueilli dans sa métairie de Lendrevie, 12 barriques de vendange, ce qui peut donner environ 6 barriques de 220 litres de vin, et 12 barriques de vendange également dans toutes ses vignes de Plazac.

Le 27 août 1800, il a mis dans son grenier 11 quartons 1/2 de froment provenant de la métairie de Lendrevie, et la même quantité venant de sa métairie du Bourg, exploitée par Estreguil dit Coulaud. A la même époque, les semences sont de 12 quartons (422 litres 4), mesure de Montignac, pour Lendrevie, et de

7 quartons (274 litres 4), mesure de Plazac, pour la métairie du Bourg. Le rendement varie donc de 3 à 4 avec un avantage marqué pour les terres du Bourg.

Des indications plus utiles et plus nettes sont apportées par les baux à ferme que Dalbavie, de 1790 à 1800, a signés pour certaines de ses métairies, semblant chercher dans ce nouveau mode d'exploitation plus de régularité dans les revenus.

Pour 1792, Vinette, fermier au Bos de Plazac, donne 25 quartons de froment par an, ainsi qu'une barrique de vin et du maïs. La métairie du Bos semait 12 quartons 1/2 de froment. On ne prélève plus ni dîme, ni rentes depuis 1790. La récolte de blé pourrait s'élever à 62 ou 63 quartons, si l'on pouvait admettre que le fermier garde une quantité équivalente à celle qu'il donne au propriétaire. Son exploitation, s'il veut gagner, doit même chercher à faire pencher la balance de son côté. Mais, sachant que le rendement en blé de la région est en moyenne de 3 ou de 4, que le propriétaire, abandonnant le partage des récoltes secondaires (seigle, avoine, haricots, chanvre), veut recevoir, en compensation, davantage de froment, je crois qu'on peut évaluer la récolte en blé de cette métairie à 50 quartons, ce qui équivaut à un rendement de 4 qui n'était sûrement pas atteint les années déficitaires.

En 1792 également, Jean Proulhac, dit Pial, fermier au Colombier, donne pour chaque année 25 quartons de froment, 25 quartons de blé rouge, 1 quarton de mongètes, 4 d'avoine, 6 sacs de châtaignes vertes et un sac de noix. Les semences en froment de cette métairie avaient varié de 10 à 12 quartons. En appliquant le même raisonnement que ci-dessus, nous arriverions aussi à un rendement de 4 environ. Mais ce bail était, sans nul doute, plus à l'avantage du propriétaire que du fermier, puisque Pial s'empresse, en 1794, de revenir comme métayer de Dalbavie à la Vergne, qu'il avait quittée en 1792 pour aller au Colombier.

La même année (1792), Mérende, fermier à Chastel, donne 12 quartons froment et 12 quartons blé rouge. Cette métairie semait 8 quartons froment. Là aussi, le rendement en blé peut approcher de 4.

A ces rendements infimes, s'ajoutait la pratique presque obligatoire au XVIII<sup>e</sup> siècle, de la jachère, qui contraignait l'exploitant agricole à laisser chaque année, alternativement, la moitié de ses terres cultivables improductives, « pour qu'el-

les se reposent », tout en y pratiquant 4 labours par an. Le colonel en demi-solde Bugeaud, avant de devenir maréchal de France, va bientôt lutter en Périgord, et pas toujours avec succès, contre cette coutume de la jachère qui faisait perdre chaque année une demi-récolte.

### CHEPTELS ET PRIX

Le 25 octobre 1781, Dalbavie donne à Auby Bétoulle et Antoine Gontier, ses mélayers au Bos de Plazac, une paire de veaux d'attelage, c'est-à-dire de travail, pour la somme de 228 livres ; 4 brebis, une truie et ses petits cochons pour 23 livres, une ânesse pour 23 livres. Il reprend le bélier qu'avait laissé le métayer précédent. La même année, il donne un autre veau valant 66 livres 12 sols et, en 1783, le métayer achète un quatrième veau probablement pour accoupler le précédent, pour 28 écus, c'est-à-dire 84 livres.

Le 3 octobre 1787, Jean et Pierre Estreguil, père et fils, dits Briquet, prennent la même métairie. Dalbavie donne une paire de bœufs estimés 29 pistoles et demie ou 295 livres, une truie estimée 27 livres, une ânesse et un petit ânon estimés 26 livres, et 16 brebis. L'ânon ayant été vendu 11 livres 10 sols et Dalbavie ayant repris cet argent, l'ânesse est restée de cheptel pour 15 livres 10 sols.

Le 2 juin 1782, Jean Ursy prend dans la métairie de Bellet deux paires de bœufs, l'une estimée 300 livres et l'autre 290 livres, faisant en tout 590 livres de cheptel ; une truie et 6 cochons, dont 2 truies « sanades » (châtrées) estimées 60 livres, une ânesse pour 45 livres, 21 brebis ou moutons, 5 canards ou canes, et 2 dindes.

Le 9 août 1784, Jean Salviat, dit Reppely, qui prend cette même métairie de Bellet, reçoit de Dalbavie une paire de bœufs pour la somme de 300 livres. Quelques jours plus tard, à la foire de Miramont (Mauzens-Miremont), ces bœufs sont troqués pour d'autres avec un bénéfice de 45 livres. Ces derniers sont aussitôt vendus au métayer de Lendrevie pour 27 pistoles (270 livres), de sorte qu'il demeure 30 livres de profit, que métayer et propriétaire se partagent.

À la foire de la Saint-Barthélémy (24 août) au Bugue, Dalbavie achète une paire de bœufs pour 34 pistoles moins un écu (337 livres) et à Cadouin une autre paire de bœufs qui coûtent 35 pistoles et 4 livres (345 l.). Le cheptel du métayer s'élève alors à 691 livres, et Dalbavie achète encore à Thenon 2 co-

chons pour le métayer, qui coûtent 52 livres. Dans ce seul mois d'août, la constitution du cheptel de Bellet a nécessité pas mal de déplacements de Plazac à Miremont, au Bugue, à Cadouin et à Thenon.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1782, Dalbavie met Jean et Gabriel Ursy, venant de Bellet, métayers à Lendrevie. Il leur donne une paire de bœufs estimés 29 pistoles (290 livres), 2 cochons estimés 35 livres, qu'il reprend bientôt et remplace par 2 cochons achetés à Thenon pour 17 livres, 20 brebis et un mouton de semence de 2 ans (bélier).

Le 3 septembre 1787, Danis, qui prend la métairie de Lendrevie, reçoit une paire de bœufs estimés 42 pistoles (420 livres), 20 chefs de brebis et un mouton de semence. La hausse sur les bœufs est très sensible. Après plusieurs ventes, les bœufs restent au métayer, en décembre 1792, pour 37 pistoles et demi (375 livres), le premier cheptel étant annulé.

Le 16 août 1793, Guillaume Audy et sa mère prennent la métairie de Lendrevie. Dalbavie leur livre (le nombre n'est pas indiqué) : chefs de brebis, 12 agneaux, 2 moutons dont un de semence, un cochon pour 36 livres et une paire de veaux pour 770 livres. Ici la hausse est brutale. En 1795 il achète pour eux une ânesse 21 pistoles (210 livres) (25 livres en 1781).

Le 3 août 1785, Dalbavie met le nommé Fourtunel dans la métairie de Chastel. Il lui livre une paire de bœufs pour 250 livres, 21 chefs de brebis, moutons ou agneaux, et un âne estimé 18 livres. En 1786, il lui reste une truie de cheptel pour 20 livres.

Le 26 août 1788, le nommé Sendarel prend cette métairie de Chastel. Dalbavie lui donne une paire de bœufs estimés 31 pistoles et 4 livres (314 livres). En mars 1789, le cheptel se trouve modifié. Il reste à Sendarel (c'est en langue périgourdine le nom du sentier), une paire de veaux d'attelage qu'il avait achetés à Sarlat pour 36 pistoles (360 livres), un cochon pour 9 livres, 21 brebis, un âne pour 20 livres. En 1790 après plusieurs transactions, les bœufs de Sendarel demeurent de cheptel pour 33 pistoles et 3 livres (333 livres), il reçoit en surplus de son cheptel 7 brebis et un agneau. On remarque en 1789 la hausse continue et très marquée des bœufs, et pourtant il ne peut être encore question de la dépréciation de la monnaie.

Le 26 août 1788 Tenès, père et fils, entrent à la métairie du Colombier. Ils prennent une paire de bœufs estimée 39 pistoles et demie (395 livres), 20 brebis et un mouton de semence d'un



an, une truie et 7 petits cochons de 12 jours pour 35 livres. Leur successeur, Bertille, prend, le 20 septembre 1789, une paire de bœufs pour 38 pistoles (380 livres), 19 brebis ou agneaux et un mouton de semence, 2 cochons pour 14 livres, et un mouton de Béry (bélier) pour 12 livres.

Le 20 août 1788, Dalbavie met le nommé Pilet métayer à la Vergne. Il lui livre une paire de bœufs achetés à Meyrals pour 48 pistoles et 48 sols (482 livres 8 sols), des brebis, des agneaux et un mouton de semence d'un an, 2 cochons pour 14 livres. Le Pial, qui prend cete métairie le 16 août 1790, reçoit une paire de bœufs valant 320 livres, une truie et 4 cochons estimés 30 livres, 21 brebis ou agneaux, un mouton de 3 ans, 2 de 2 ans et 3 d'un an, 4 poules, un coq et 3 canards.

Le Pial, qui l'avait quittée, revient de nouveau à la Vergne le 3 septembre 1794. Dalbavie lui livre un attelage, venant de Bon Rencontre, qu'il avait acheté de Bourges du Moustier, pour 1.225 livres (ici la dépréciation de la monnaie se fait sentir), 8 moutons et un de semence, 11 brebis et un agneau.

Le 15 août 1795, Dalbavie met le nommé Georges Estreuil, dit Coulaud (le même surnom se retrouve encore aujourd'hui dans la même famille), métayer dans son bien du Bourg. Il lui donne 4 bœufs, non estimés, sur lesquels il n'aura ni perte, ni profit, moyennant quoi il ne payera ni taille ni rente (la rente ne se payait d'ailleurs plus depuis longtemps), 24 moutons de 2 à 4 ans et 8 brebis, qu'il devra garder et soigner, sans perte ni profit, mais il prélèvera la moitié de la laine. Il y a là une modification très sensible des clauses du métayage, qui toujours prévoient pour le cheptel moitié perte, moitié profit. Je suis persuadé qu'elle est due aux variations brutales des prix des bestiaux à la suite de la dépréciation des assignats.

Il ne s'agit d'ailleurs que d'un essai. Le 3 février 1798, Dalbavie arrête avec Coulaud père et fils les conditions d'une nouvelle baillette. Il leur livre une paire de bœufs pour 26 pistoles (260 livres) (avec le retour à une monnaie stable, on constate même une diminution du prix des bœufs par rapport à 1788), un cochon pour 16 livres, 2 chefs de brebis ou agneaux. Coulaud doit payer la taille, mais il aura moitié profit ou moitié perte sur le cheptel.

Le 27 novembre 1801, Coulaud tient de cheptel pour cette métairie du Bourg, une paire de bœufs pour 36 pistoles et 24 sols (361 livres 4 sols), un cochon pour 27 livres, 19 brebis, mou-

tons ou agneaux. C'est de nouveau la hausse et nous retrouvons pour 1801 les prix de 1788-1789.

Ne se contentant pas des profits escomptés sur le cheptel vif placé chez ses métayers, fermiers ou bordiers, Dalbavie achetait des bœufs, des veaux, des cochons et des moutons qu'il livrait à d'autres métayers, fermiers ou bordiers indépendants de son domaine, que leur propriétaire, ne disposant pas de fonds nécessaires, ne pouvait pas atteler. Il donnait même des bêtes à cheptel à certains propriétaires, tels que Coulon de Langranval, de Marfon, d'une famille noble dont la fortune périclitait depuis que leur verrerie de la Forêt Barade, à la Granval, paroisse de Bars, n'était plus exploitée.

Pour toutes ces bêtes à cheptel, le profit ou la perte étaient partagés entre le propriétaire et « l'attelé » au moment de la vente, et Dalbavie retirait sa première mise de fonds.

La crise monétaire ne pouvait qu'avoir de dures répercussions pour les uns et les autres. Le 27 octobre 1795, le citoyen Jean Queyroy du bourg de Fanlac, amène un veau chez son oncle Coustallou du Bos de Plazac, que Dalbavie lui achète 1.800 livres. Ce ne sont pas des assignats qu'il lui donne, mais trois quarts de froment et trois quarts de méturre qu'ils ont apprécié, le froment à 1200 livres (400 livres le quarton) et la méturre à 600 livres (200 livres le quarton), qui font l'appoint du montant du veau; lequel veau Dalbavie laisse de cheptel à Queyroy à moitié perte et profit, lequel en fera son travail et nourrira en bon père de famille, le tout sous les réserves et conditions que Dalbavie fera vendre le veau quand bon lui semblera, reprendra ses avances, et ils partageront le profit ainsi que la perte, s'il y en a.

Queyroy, comme tant d'autres, toujours à court de pain, emprunte à Dalbavie, au printemps de 1796, un quarton de méturre et un quarton de blé rouge, qui ne valent plus en tout que 12 livres. Aussi, le 5 juillet, par arrangement convenu entre eux, le veau est estimé 63 livres 10 sols et Dalbavie le reprend. Queyroy ayant reçu trois quarts de méturre et 3 quarts de froment, le veau est payé, le quarton de méturre et le quarton de blé rouge représentent sa part de profit, au moyen de quoi Dalbavie et Queyroy sont quittes sans avoir remboursé un sol. En période d'instabilité des monnaies, le système du troc s'institue automatiquement dans nos campagnes, et l'on se passe fort bien des signes monétaires.

## MUTATIONS DE MÉTAYERS

Le livre de raison de Tibeyrant nous donne d'utiles indications sur les mutations des métayers dans la large période qu'il englobe (1737-1814).

Coustou est métayer à la Beilhe (aujourd'hui la Beylie) de 1737 à 1751 (14 ans). Jean Passerieu, dit Baron, qui lui succède à cette date, cédera la place en 1772 à Pierre Denougen, après y être resté pendant 21 ans. Plus tard, Veyssière, dit le Cadet, et son fils aîné Louis, occuperont cette même métairie pendant 19 ans (1792-1811).

La métairie du Rond est occupée de 1750 à 1767 (17 ans) par Pierre Lachièze, et Nailhas Lachièze, son fils, le remplace jusqu'en 1793 (26 ans), date à laquelle est mentionnée la sortie de sa veuve. En réalité la même famille a exploité ce bien pendant 43 ans. Nailhas Hélie Lalande dit Mariette (la ferme à côté du Rond s'appelle encore Chez-Mariette), qui leur succède en 1793, est encore au Rond en 1804 (11 ans), et le livre de raison ne porte pas sa date de sortie.

Pierre Reynal est métayer aux Bardonnies de 1738 à 1758 (20 ans) ; Laroumazière qui le remplace n'y reste que 2 ans, et Maron, qui lui succède en 1760, y est encore en 1768. Etienne Demon occupera cette métairie de 1783 à 1789, et Jean Boyer de 1793 à 1804 (11 ans) et son dernier compte n'est pas son compte de sortie.

La même famille exploite la métairie de Béchenou (aujourd'hui Béchanou) de 1737 à 1793 (56 ans). Il convient même de remarquer qu'elle y est déjà par arrentement, on ne sait depuis quand, à la date où commence le livre de raison, et qu'on ne connaît pas sa date de sortie, toujours postérieure à 1793. Pierre Arnal, dit Pialou, y est métayer de 1737 à 1750, sa veuve règle les comptes de 1750 à 1766, Jean Arnal, son fils sans nul doute puisqu'il est porté en 1764 habitant à Béchanou, alors que sa mère a réglé le compte de cette même année, de 1766 à 1783, et Françoise Roque, veuve de Jean Arnal, de 1785 à 1793.

La métairie de la Forêt Basse est exploitée par Girou Gonthier de 1739 à 1751 (12 ans) ; par Antoine Rebière de 1751 à 1760, par l'inconstant Laroumazière de 1760 à 1762 ; mais la même famille, les Beaupuy, dits Gebarre, va depuis cette année en assurer l'exploitation, et elle s'y trouvera encore en 1804, dernière date mentionnée pour cette métairie sur le livre

de raison des Tibeyrant. En réalité, de 1752 à 1782, Antoine Beaupuy dit Gébarre n'est pas métayer, mais il a conclu avec Tibeyrant un arrentement pour 20 ans. Il devient métayer en 1782, et jusqu'en 1804, les comptes sont au nom d'Antoine Beaupuy, puis de Michel Beaupuy, et le dernier de Pierre Beaupuy, tous également dits Gébarre. Il est probable que trois générations de métayers de la même famille se sont succédées à la Forêt Basse pendant au moins 42 ans.

Les Larivière, père et fils, occupent la métairie des Terrières de 1750 à 1756, Léonard Bernard de 1756 à 1761, Bertrand Julien dit Vertussou de 1761 à 1801 (40 ans), et la métairie de la Trucherie est exploitée pendant 13 ans (1751-1764) par Berny Pages.

Mais tous les records sont battus par le métayer de la Chabretarie, dont le nom sur les comptes n'est jamais mentionné par Tibeyrant, de 1737 à 1787 ; à cette date, Lacarolie de Sens, gendre de Tibeyrant, l'appelle Chabretière, surnom qui lui vient évidemment de sa métairie (Chabrette, instrument rustique de musique fait en écorce de châtaignier) et mentionne également son gendre, Pierre Migne. Le dernier compte qui concerne cette métairie est encore au nom de Chabretière, en 1793, ce qui fait que la même famille a exploité la Chabretarie pendant au moins 56 ans.

Je ne constate pas la même fidélité à la même terre, la même constance, voulue ou non, et je m'expliquerai bientôt au sujet de cette restriction, chez les métayers de Dalbavie.

Bernissou exploite la métairie de la Bourrelie de 1782 à 1792 (10 ans), mais son cas est unique. Par contre, Jean et Gabriel Ursy, dit Marquis, père et fils, entrés le 2 juin 1782 à la métairie de Bellet, en sortent le 1<sup>er</sup> octobre de la même année. Il est vrai qu'ils vont à cette date exploiter une autre métairie de Dalbavie, celle de Lendrevie, où ils restent pendant 4 ans. Ils sont remplacés en 1786 par des bordiers, Danis et sa mère qui, en 1787, deviennent métayers. Guillaume Audy et sa mère leur succèdent en 1793 et ils y sont encore en 1798.

Dalbavie met comme métayer dans son bien du bourg Georges Estreguil, dit Coulaud, père et fils, en 1795, et il signe pour eux une nouvelle baillette en 1801.

Auby Betouille et Antoine Gontier, métayers, occupent la métairie du Bos de Plazac de 1781 à 1787 (6 ans), et Jean et Pierre Estreguil (dit Briquet) de 1787 à 1790.

La métairie de Chastel est exploitée par Fourtunel de 1785

à 1788 (3 ans) et par Sendarel de 1788 à 1792 (4 ans) ; celle de Colombier par Tenès père et fils d'août 1788 à février 1789, et par Bertillie de septembre 1789 à 1792.

Pillet, sa femme et sa belle-mère prennent la métairie de la Vergne en 1788 ; ils sont remplacés par Jean Proulhac, dit Pial, de 1790 à 1792 ; Jacques et sa femme s'y installent comme bordiers jusqu'en 1794, et le Pial, après avoir fait un stage, qui ne l'a sans doute pas satisfait, comme fermier au Colombier, revient à cette date dans la métairie.

Il est bon de remarquer que la période 1781-1801, que le livre de raison de Dalbavie permet d'étudier, correspond à la Révolution qui a de fatales répercussions, avec la dépréciation des assignats et la hausse du cheptel, sur l'exploitation rurale. Cependant même pendant cette période-là, on ne trouve pas la même instabilité dans les métairies de Tibeyrant.

#### COMPTES, PROFITS ET DETTES

Une faible partie des produits de la terre était commercialisée. Les métayers, bordiers, fermiers et métiviers avaient trop de peine à récolter leur nourriture pour disposer d'un excédent. Lorsque le seigneur faisait rentrer les rentes directement dans ses greniers, il avait du blé et de l'avoine à vendre. Mais le plus souvent, il avait un fermier des rentes.

A Plazac, les Dalbavie et les Tibeyrant rentraient leur part venant de toutes leurs métairies, et ils étaient fermiers des rentes et des dîmes. Leurs greniers étaient donc abondamment approvisionnés et ils jouaient le rôle de banquiers des grains. Très vite après la récolte, après le partage, métayers, bordiers et métiviers se trouvaient à court de blé. Toutes les semaines ou presque, ils allaient chez Dalbavie ou chez Tibeyrant qui leur prêtaient chaque fois un demi-quarton ou un quarton de froment, de méture, de blé rouge ou de seigle, dont ils tenaient un compte minutieux et dont ils retenaient la valeur sur le profit du cheptel ou au moment de la récolte.

Il est donc intéressant de constater les variations de quelques prix. Au moment des semailles de 1783, le quarton de froment est estimé 5 livres 10 sols. En 1784, il vaut 5 livres 12 sols avant la récolte et 5 livres après. Il passe de 5 livres en mars 1785 à 6 livres en décembre, pour se stabiliser à 7 livres en janvier et juillet 1786. Il revient à 6 livres 10 sols en 1787 et 1788, mais le prix du quarton de froment s'élève à 11 livres en 1789. Nous le retrouvons à 8 livres en 1798, il varie de 8



livres en mars 1799 à 11 livres en novembre, pour retomber à 6 livres en 1801. Le baillarge vaut 5 livres le quarton en 1788 et 5 livres 10 sols en 1799, le seigle 9 livres en 1792, et la métüre qui varie de 4 livres 10 sols à 5 livres 10 sols en 1788, passe à 6 livres le quarton en 1801.

Les noix se vendent 3 livres le sac en 1783, 3 livres 13 sols en 1787 et 4 livres en 1796 ; les châtaignes vertes 3 livres le sac en 1787 et, sèches, 6 livres 10 sols en 1792, les mongètes ou haricots 8 livres le quarton en 1797. Le foin vaut 2 livres 10 sols le quintal et la paille 1 livre en 1788.

On trouve du vin, suivant sans doute les qualités, de 19 à 25 livres la barrique en 1784, de 18 à 24 livres en 1785, marquant une légère baisse allant de 28 à 35 livres en 1788, de 32 à 49 livres en 1789, de 38 à 60 livres en 1790, pour rester à 60 livres en 1791. La course à la hausse reprend en 1792 puisque le vin se vend de 70 à 80 livres la barrique. Il revient à 70 livres en 1793 et à 60 livres en 1794, mais il passe à 100 et même à 120 livres en 1795, et de 100 livres en février 1796 à 180 livres en nivôse. Nous venons d'atteindre le sommet, la barrique de vin vaut 50, 60, 72 et même 100 livres avant la récolte en 1797 pour retomber à 60 livres en octobre. Elle varie de 75 à 96 livres en 1798, se stabilise à 45 livres en 1799, pour retomber à 37 livres en 1800. C'est à peu près le prix que se payait une barrique de vin à Plazac en 1910.

Quant aux bœufs, veaux, cochons et même ânesses et ânon, nous avons vu leurs prix à propos du cheptel. Il est bon de noter cependant qu'une paire de bœufs de 360 livres en 1789 a passé à 20.000 livres en 1795. Elle aurait valu 900 francs à Plazac en 1910, et je me rappelle mon étonnement admiratif quand je vis vendre à une foire de cette localité, en 1913, la première paire de bœufs qui dépassait les 1.000 francs. Ils se seraient vendus en 1950, 250.000 francs.

Il serait fastidieux de relever les innombrables prêts de froment et de métüre, de seigle et de blé rouge portés à chaque page des livres de raison de Tibeyrant, et surtout de Dalbavie. Ils font cependant comprendre la triste situation des métayers. Quand ils quittaient une métairie, ils devaient souvent toute leur part de récolte, à cause de leurs emprunts successifs, à leur propriétaire. Leur part de profit sur le cheptel ne suffisait pas toujours à compenser la taille que leur maître avait avancée pour eux au collecteur. Alors le propriétaire, s'ils partaient malgré le déficit ressortant de leur compte, retenait leurs meubles. Ce n'était pas grand'chose et tout ce qui était en bois

avait été fabriqué par eux à coups de serpe ; mais ils y tenaient et souvent, devant cette menace de saisie, ils restaient dans la métairie contre leur gré, liés par leurs dettes. Il ne faut donc pas trop augurer de leur fidélité à la même terre.

Leur nouveau propriétaire, pour les libérer, leur avance parfois la somme due. C'est ainsi que Dalbavie, le 25 octobre 1782, prête au Gris, son bordier de Lendrevie, 48 livres pour retirer ses meubles qu'il avait dans la métairie de Dalbavie de Chabans. Le métayer arrive alors les mains vides et il faut manger. C'est donc le propriétaire qui, chaque semaine, et quarton par quarton, va faire toutes les avances.

Même les métayers qui ont reçu leur part de grains au partage peuvent rarement atteindre la récolte : dès le printemps, ils ont recours au grenier du propriétaire. Ainsi Estreuil, dit Briquet, métayer de Dalbavie au Bos de Plazac, avait gardé lors du partage de 1787, un demi-quarton d'avoine. Le 27 avril 1788, il a déjà emprunté 6 quarts de blé rouge et il prend ce jour-là un demi-quarton d'avoine. Le 4 mai, il emprunte 1 quarton de froment valant 6 livres 10 sols et demi-quarton blé rouge pour 2 livres 2 sols 6 deniers ; le 17 mai, un quarton froment et un quarton blé rouge ; le 27 mai, demi-quarton froment et un quarton et demi de blé rouge (on n'a pas attendu 1947 pour augmenter la proportion de farine jaune dans le pain) ; le 18 juin, il prend aussi demi-quarton de froment et un quarton et demi blé rouge ; le 1<sup>er</sup> juillet enfin, à la veille de la récolte, 1 quarton froment pour 7 livres et un quarton blé rouge pour 4 livres 10 sols.

Bernissou, métayer à la Bourrelie, prend le 10 avril 1791, chez le meunier Mayence, du moulin Combes, sur un billet fourni par Dalbavie, 2 quarts de métire à 5 livres 5 sols le quarton. Le 30 avril, il emprunte 1 quarton et demi de blé rouge à quatre livres le quarton ; le 15 mai 2 quarts de blé rouge ; le 20 juin 1 quarton 1/2 de blé rouge, et le 11 juillet, encore 1 quarton et demi de blé rouge. Inutile d'insister sur la qualité du pain à la Bourrelie. Le 15 octobre 1792, le compte est arrêté avec Bernissou de tous les « crois » (profits) des cochons, brebis, moutons, et du profit fait sur les achats, ventes et trocs des bœufs ; mais il est aussi fait compte de tous les blés prêtés par Dalbavie jusqu'à ce jour, et pour solde de compte il se trouve que Bernissou doit à Dalbavie 65 livres 7 sols 6 deniers qu'il promet de payer au premier jour, au moyen de quoi ils seront quittes.

Sendarel a quitté la métairie de Chastel pour aller tout

près métayer chez M. de Giverzac, au Mazel. Dalbavie va le trouver dans sa vigne, et ils arrêtent leur compte le 27 septembre 1791. Il y a du profit à partager sur les bœufs et veaux achetés, « troqués » (échangés), vendus; sur des cochons, des brebis et des agneaux. Mais il y a 53 livres de perte sur l'estimation des bœufs que Sendarel a laissés à son successeur Mirende, il y a des quartons de froment, des quartons de blé rouge empruntés, il y a surtout 15 livres de taille pour chacune des années 1789, 1790, 1791, et tout compte fait, Sendarel se trouve devoir à Dalbavie 143 livres.

Prenez les différents comptes, jamais Dalbavie ne débourse. Il y a du profit à partager ? On en tiendra compte au prochain règlement, c'est une garantie pour l'avenir. On règle en fin d'année ou à la sortie. Il y a eu assez de blé prêté et de taille avancée au collecteur : c'est le métayer qui doit.

Le 26 août 1788, Tenès entre à la métairie du Colombier. Dalbavie lui prête 55 livres pour payer M. Chalut où il est resté métayer et qui voulait lui retenir ses meubles. Il lui prête aussi tout de suite un quarton de méture pour 8 livres, et d'autres vont suivre. Il lui avait remis une paire de bœufs estimés 39 pistoles et demi (395 livres), qu'il a changés pour une autre paire au Bugue, en faisant de retour 6 livres, c'est-à-dire que les nouveaux bœufs valent 401 livres. Le 13 février 1789, est mort un bœuf « des plus beaux ». Dalbavie vend celui qui reste à Fleurac pour 18 pistoles et 3 livres (183 livres); il y a donc 218 livres de perte, soit la moitié pour Tenès.

« Les métayers s'en sont allés sitôt que le bœuf est mort », écrit Dalbavie. « Leur ay gardé leur meuble pour leur remettre (bien entendu quand ils auront donné ce qu'ils doivent), savoir : 2 barriques non foncées d'un côté, 2 barils gâtés, une table fermant par dessus à façon de tiroir avec deux bancs, une comporte bonne, un baincut (bigot pour fouir les vignes), une cramillière de cheminée (crémaillère). J'ai fait arrêter chez Girvarie du chanvre qui n'est pas brié (dont on n'a pas sorti le brin, la filasse) et un petit poilon de cuivre, autrement chauderon ».

S'est-il laissé attendrir ? Il écrit un peu plus bas : « J'ai pris le chauderon et leur ay laissé prendre le restant de leur meuble, lequel chauderon vaut 6 livres, lesquelles je leur passeray à compte sur ce qu'ils peuvent me devoir ».

Mais sur cette misère des paysans, qui s'enrichit ? Pas souvent les nobles. Exploités par les bourgeois, fermiers de leurs rentes, et fermiers de leurs domaines et de leurs forges; menant,

même s'ils ne peuvent pas aller jusqu'à la cour une vie coûteuse dans leurs hôtels de Périgueux ou de Sarlat, ils doivent s'abaisser parfois jusqu'à emprunter aux bourgeois de leur paroisse.

Le marquis de Losse, seigneur de Chabans, écrit de Périgueux, le 24 septembre 1752, à Tibeyrant à Plazac qui lui avait réclamé le remboursement de quelque somme par lui due : « J'avais eu l'honneur de vous mander, Monsieur, qu'un de mes amis m'avait promis de l'argent. Il m'a remis d'un jour à l'autre, et aujourd'hui je me suis rendu ici comptant en toucher, et cela inutilement. Je puis vous assurer que j'en suis de la dernière mortification. Je me suis voué à tous les saints sans pouvoir en trouver. On me fait cependant encore espérer, mais comme tout m'a manqué, je crains bien que cela ne continue, je vous prie d'être persuadé que je ne cesserai de travailler à en trouver et au cas que je ne sois assez heureux, je vous en donnerai d'abord avis. Ne me faites pas l'injustice de penser qu'il y a de ma faute, car je vous jure que si j'en avais dans les os des jambes, je me les ferais casser pour pouvoir vous payer ».

Bernard Dalbavie s'était marié avec Françoise Trucher le 3 juillet 1759 sans avoir passé de contrat de mariage. Le 26 décembre 1768, les époux passent un acte public par lequel Dalbavie se constitue la somme de 6.000 livres qu'il a dit provenir de son commerce et industrie et qu'il avait gagnée avant son mariage. Les époux demeurent associés en tous meubles et acquets qu'ils ont fait depuis le jour de leur mariage, après néanmoins que Dalbavie aura prélevé les 6.000 livres par lui constituées.

Le 17 décembre 1782, Dalbavie fils aîné devant épouser demoiselle Bonneau de la Jarthe, son père et sa mère lui donnent la moitié de leurs biens meubles et immeubles, se réservant les revenus et promettant de lui payer une pension annuelle de 1.200 livres.

Dalbavie vient d'acheter le château de Bellet. Il achète bientôt pour son fils aîné, qui devient Dalbavie de Bellet, une charge d'ailleurs éphémère, de conseiller au grand bailliage de Périgueux. Nous le retrouverons juge élu au premier tribunal du district de Montignac siégeant à Terrasson.

Dalbavie associe son second fils, Laborie, à la gestion de ses domaines. C'est lui qui tient les comptes des derniers feuillets de son livre de raison et il s'installera bientôt à Béchanou. Son troisième fils, Lendrevie, en pension au Séminaire de Périgueux,

va au Collège de cette ville pour faire sa philosophie. Le 28 décembre 1792, Dalbavie achète pour lui au sieur Lafonpeyre, du haut du bourg, ses maisons et enclos, autrement dit tous les biens qu'il possède à Plazac pour la somme de 8.000 livres, un habit complet de drap et un chapeau. C'est depuis ce temps, qu'on appelle la grande maison du haut du bourg, qui a conservé à ses deux angles ses fues bourgeoises, « chez Lendrevie ».

La femme de Bernard Dalbavie est décédée « ab intestat ». Les acquets faits par Dalbavie le père depuis le 3 juillet 1759, jour de la célébration de son mariage, jusqu'au décès de ladite Trucher, s'élèvent, valeur de 1790, à cent mille livres, qu'il est préférable de ne pas chercher à évaluer en monnaie actuelle. Je crois aussi qu'il est préférable de ne pas conclure.

### VALEUR DES PROPRIETES

Démembrement de l'importante seigneurie de l'Herm, acquisition de nombreuses métairies par les familles Tibeyrant et Dalbavie : voilà qui caractérise l'évolution de la propriété rurale dans la paroisse de Plazac au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Avant d'aliéner certains de ses domaines, le marquis d'Hautefort, seigneur de l'Herm, les fait méticuleusement estimer, « en Dieu et conscience », les 4, 5, et 6 novembre 1728, par Jean Lalande, notaire royal et arpenteur. Grâce à lui nous allons connaître l'état, l'étendue et la valeur de Béchenou, la Chabretarie et la Forêt Basse.

A Béchenou, la propriété bâtie, dirait-on aujourd'hui, consiste en trois petits appartements ou trois groupes d'immeubles pour loger des métayers. Situés presque dans le milieu du domaine, ils sont en très mauvais état.

Dans le premier groupe, Jean Cheyrat, dit Chaunetou, possède, c'est-à-dire occupe, une petite chambre en haut. Il ne dispose donc que d'une seule pièce avec, comme dépendance, un clier (séchoir à châtaignes), un four, une grange et des étables, le tout en assez bon état.

Le deuxième « appartement », occupé sans doute par Bernard Arnal, consiste en une chambre en haut et une en bas, avec une petite cour fermée de mauvaise muraille de pierres, avec un petit portail fermant à deux couteaux (vantaux) de mauvaises planches en très mauvais état; il y a aussi un four dans la cour et une petite grange couverte de quelques mauvais « gluits » de paille au-dessus.

Le dernier groupe comprend une mauvaise bâtisse en for-



me de grange et une petite étable, le tout en ruines, couvertes de mauvais plançons, avec plusieurs « cyriaux » (dépendances en ruines) tous éboulés, à la réserve d'une vieille mesure, d'une maison de 2 chambres en haut, dont les murailles pourraient encore servir, mais étant sans aucune couverture. Et c'est tout ce que le marquis d'Hautefort, seigneur de l'Herm, pouvait mettre comme logement et bâtiments d'exploitation à la disposition des 3 métayers à Béchanou. Déjà, en 1728, l'une des trois métairies était abandonnée.

Et passons au domaine, mesuré à la latte de 12 pieds et dont la superficie est évaluée en journaux de 244 escats. Pour n'être pas entraîné par les variations des mesures de surface, acceptons une fois pour toutes, ce que faisaient d'ailleurs les notaires à l'époque, que le journal est égal à l'arpent de Paris, c'est-à-dire qu'il vaut environ 1/3 d'hectare.

On trouve d'abord des prés dans une petite rivière (vallon), proche des bâtiments d'une portée de fusil, contenant 3.396 escats, valant 13 journaux 224 escats.

Plus 3.477 escats de terres labourables, valant 14 journaux et 61 escats;

Plus 563 escats de vignes déjà perdues, valant 2 journaux entiers moins 6 escats, dans lesquelles les colons ont déclaré récolter, année commune, trois barriques de vin;

Plus 187 escats de jeune vigne en bon état, dans laquelle le nommé Chaunetou, colon, a fait, en 1727, 6 barriques de vin;

Plus des bois châtaigniers assez peuplés et en bon état, dans lesquels il y a beaucoup de gros arbres châtaigniers verts « de devant la gelée » (1709) et beaucoup qui sont venus depuis la gelée, assez jolis; cependant, très peu de ces arbres sont « entés » (greffés); tous ces bois étant presque tous en bruyère (dans le sous-bois), de la contenance d'environ 18 journaux;

Plus des jarrissades (bois de chênes) assez peuplées, ayant même dans certaines parties quelques traits et chevrons, contenant 11 journaux;

Plus des jarriges, c'est-à-dire des jarrissades et bois châtaigniers taillis, où les arbres sont fort peuplés et fort petits, environ 15 journaux;

Plus et finalement un « pays » de bruyères dans lesquelles il y a de petits arbres châtaigniers, sauvages venus sur des souches depuis la gelée (de 1709) et un autre pays de jarrige inculte, environ 30 journaux.

« Lequel domaine est très mal travaillé et en très mauvais

état, à la réserve d'une douzième partie que le nommé Chaune-  
ton jouit... dans lequel domaine on pourrait y faire des vignes  
qui y seraient bonnes, qui produiraient 60 barriques de vin,  
sans en ce comprendre les terres labourables ».

Tout examiné et considéré, Lalande estime le domaine de  
Béchenou être de la valeur de 8.000 livres.

Le domaine de la Chabretarie est sous-affermé par les fer-  
miers de l'Herm à Jean Desjon, menuisier, pour 80 livres  
d'argent annuellement. Il consiste en une petite chambre en  
bas, qui est tout le logement de la famille Desjon, un clier  
(séchoir) y joignant et un four pour cuire le pain, le tout couvert  
partie de paille, partie de tuile de terre et partie de plançons,  
« dans lesquels bâtiments ne y a pour plancher que vingt plan-  
ches non jointées et des broches, étant situés dans le milieu du  
domaine ».

Lequel comprend : 10 journaux de terre labourable et pays  
de bois châtaigniers dans lequel il y a de petits châtai-  
gniers assez jolis; 3 journaux de vigne perdue; 533 escats  
de pré, valant 2 journaux  $\frac{1}{4}$  et 24 escats; 5 journaux  
de jarrige assez peuplés de petits chênes dans lesquels il y aurait  
de la vigne; plus 3 journaux  $\frac{1}{2}$  de garenne et verniassade (ter-  
rain couvert de vergnes, ou aulnes) assez peuplés, où les arbres  
sont gros, la meilleure partie comme des chevrons; plus et fina-  
lement 40 journaux de terre en bruyère, dans lesquels il y a  
de petits arbres châtaigniers sur de vieilles souches, des sauva-  
geons. Tous ces bois châtaigniers, d'après les déclarations du  
fermier, ne produisent que 8 sacs de châtaignes annuellement.

Tout considéré, Lalande estime que ce domaine est de la  
valeur de 2.000 livres.

La métairie de la Forêt Basse consiste en une maison  
composée de 2 chambres basses, couvertes de tuile de terre et  
de planchon en bon état, aussi bien que les murailles et plan-  
chers; un clier et un four couvert de planchon en mauvais état;  
une petite grange couverte de paille, les murailles et couver-  
ture en mauvais état.

Il y a autour de la maison: 10 journaux de terre labourable,  
20 journaux de bois châtaignier assez peuplé, 1 journal de jarrige  
en petits chênes; environ 5 journaux de garenne, dans  
laquelle les chênes sont fort clairs, et assez jolis pour faire des  
traits et des chevrons, et 3 journaux environ de pré, « fossure »  
(fauchure) d'homme;

Plus 2 prés, un dans la rivière (le vallon) de Plazac devant

la porte du Rond (aujourd'hui au Rond) et l'autre dans la paroisse de Rouffignac, lesquels deux prés s'affermaient anciennement 56 livres;

Plus 2 journaux de vieille vigne de peu de valeur, laquelle a produit en 1727, aux dires du colon: 2 barriques de vin;

Plus un jeune plant de vigne de 5 années de la contenance d'environ 3 journaux;

Plus un autre jeune plant de vigne de 2 ans contenant 1 journal;

Plus un pays de bruyères d'environ 60 journaux, dans lesquelles il y a de petits châtaigniers qui, s'ils étaient travaillés, se garniraient, et même si ce pays de bruyères était travaillé, il pourrait produire du blé.

Tout ce domaine est estimé à 3.000 livres.

A la même date, le moulin de Cordestieu, appartenant également au marquis d'Hautefort, est estimé 1.200 livres.

Par contrat du 20 novembre 1728, le seigneur de l'Herm assence à Thomas Tibeyrant le domaine de Guilme, sous réserve d'un sol de rente noble, foncière et directe. Tibeyrant verse 1.550 livres, mais il revend aussitôt Guilme au notaire Fayard pour 2.000 livres. L'opération est fructueuse et c'est le notaire qui, dorénavant, payera la rente.

Par contrat du même jour, le marquis d'Hautefort assence à perpétuité à Thomas Tibeyrant les domaines de Béchenou, la Chabretarie, la Forêt Basse et le moulin de Cordestieu, sous la redevance annuelle de 6 sols de rente foncière et directe. Tibeyrant verse cependant 6.400 livres. Lalande avait estimé : Béchenou 8.000 livres, la Chabretarie 2.000 livres, la Forêt Basse 3.000 livres, Cordestieu 1.200 livres; total 14.200 livres. Encore une excellente affaire conclue par Tibeyrant moyennant les 6 sols de rente, et il va sans retard, avec bénéfice, se débarrasser du moulin de Cordestieu.

Les acquisitions de Bernard Dalbavie, bourgeois et négociant, sont aussi intéressantes que celles de Tibeyrant. Par contrat du 12 février 1769, il achète à haut et puissant seigneur Charles-Félix, comte de Gontaut-Saint-Geniès, chevalier, colonel du régiment de Tournaisis, habitant en son château de Mauzac en Périgord, le fief, le château et le domaine de Bellet, situés dans la paroisse de Plazac moyennant la somme de 12.000 livres. Tout près du château, ce domaine comprend une métairie et un moulin.

Quels meubles pouvait contenir la misérable pièce ser-

vant de logement à la famille de nos métayers ? Les inventaires après saisie ne le disent que trop : une table, deux bancs, un cabinet ou armoire, une maie ou pétrin servant de huche à pain et un ou deux chalits, le tout le plus souvent fabriqué à coups de serpe par le métayer lui-même. Ajoutons aussi quelques pots ou chaudrons de fonte pour la cuisine des hommes et des bêtes, et des pots de terre pour l'eau et l'huile de noix.

Comme outils de travail, une araire en bois, dont la seule pièce en fer est la reille, des pioches et des bigots, sorte de houe à deux dents pour fouir ou bêcher les vignes, une faux pour couper le foin, des faucilles pour moissonner et des fourches en bois.

Vers la fin du siècle, l'ancien conseiller au grand bailliage de Périgueux, devenu Dalbavie de Bellet, puis citoyen, juge au Tribunal du district de Montignac, a eu la possibilité de mieux équiper son domaine. Voici cependant, lorsqu'il loue Bellet le 8 messidor an VI (1798), tout ce qu'il laisse aux fermiers comme « ustensiles aratoires » : 2 bêches, 2 bigots et 2 petits bigots, 3 reilles, 1 hache, une faux pour les prés, une autre petite faux pour la bruyère, une pelle ferrée (elle était par conséquent en bois), une fourche de fer à 3 branches, une grande scié, une petite scié, deux marteaux (petits).

Comme il afferme aussi le château, nous allons trouver là un ensemble d'objets assez intéressants mis à la disposition du fermier. Dans cet ensemble disparate meublant Bellet, presque toujours inhabité, il y a sans doute des laissés pour compte des Gontaut-Saint-Geniès, des dons du père Dalbavie et peut-être même des « ustensiles » et autres objets apportés de la Jarthe par la demoiselle Bonneau.

Voici pour la vaisselle et la cuisine : 10 assiettes d'étain, 12 cuillères d'étain et 6 fourchettes de fer, 2 grands plats de terre, 3 petits, et une griale aussi de terre, 3 pots en fonte, une peyrolle (chaudron) et un timbre en fonte, une tourtière en fonte, une bassine en cuivre, une grande et une petite poêles en fer, 2 poêlons en cuivre, 2 friquets aussi en cuivre, une cuillère en fer, une grille, une petite tourtière en cuivre, 2 pommiers de fer blanc, un mortier, un tambour à café, 2 seaux, une cruche, 2 gobelets d'étain et 4 de verre, 2 grands pots à vin de terre, 3 grands pots de terre à huile, 1 houle (grande marmite) en fonte pour l'huile, 3 petits pots de terre à huile et 1 marmite, 12 assiettes de faïence, 2 plats et 3 soupières de faïence, et 2 houles pour la cuisine des cochons.

Et voici d'autres « ustenciles » : un fer à lisser, 1 bassinoire en cuivre, 2 lanternes, 2 lampes et une lampe à queue, un crochet à peser, 2 palfers (ou barres à feu), 3 tamis, 2 broches de fer à rôtir.

Puis du linge : 6 draps de lit d'étope neufs, 4 de bouiradis (étoupe et brin) et deux de brin (chanvre fin), 4 nappes de cuisine neuves, 4 essuie-mains neufs, une douzaine de serviettes de treillis et 2 nappes de treillis, 4 sacs neufs.

Et du mobilier : le lit du domestique consistant en une « coite » et un traversin de plumes avec sa couverture de laine, le lit de la servante comprenant une pailleasse et deux petits matelas avec une courte-pointe piquée, 30 chaises, 7 fauteuils, et 2 en étoffe.

Et enfin, 8 barriques de vin, 2 pièces et une demi-barrique (le tout vide évidemment), plus une barrique qui est chez la Minoutou (aubergiste du bourg), 3 comportes et une pour mesurer les noix, une barrique dans le grenier, une autre dans le falou en bas, une vingtaine de planches de chêne, un demi-quarton à blé de la mesure de Plazac, un autre de la mesure de Montignac (mesurés), un crible et 3 paniers.

Il est intéressant d'avoir aussi le prix d'une maison du bourg de Plazac. Le 5 juillet 1758, Antoine Tibeyrant, négociant, vend à Bernard Dalbavie, marchand, « une maison à haut étage avec une grange, basse-cour et jardin, le tout situé dans le présent bourg, confronte avec la grange, fournial et jardin des héritiers de feu François Dalbavie et avec la terre de Françoise Souffron, avec un petit jardin de Suzanne Vidal, et la maison de François Lathoumétique, chemin entre deux, et finalement avec la grand'rue du présent bourg, puis une terre appelée à Lascombas... moyennant le prix et somme de 800 livres ».

### DIMES ET RECOLTES

L'évêque de Périgueux était gros décimateur dans la paroisse de Plazac. Il confiait à des fermiers la perception des dîmes; ceux-ci mettaient aux enchères les dîmes des blés et les dîmes des vins quartier par quartier. La paroisse était divisée, pour faciliter cette perception, en huit « quartiers » : le Bourg, Guilme, Arnauty, le Bos de Plazac, la Suzardie, Tras Lou Four (Tralefour), la Mouchardie et Prouillac. Le dernier enchérisseur levait la dîme, s'efforçant bien entendu de lui faire rendre plus que ce qu'avait fixé l'enchère. Il remettait ce qu'il avait promis au fermier et gardait le surplus; le fermier à son tour payait



la portion congrue au vicaire perpétuel de Plazac en deux pactes : 175 livres à la Saint-Jean (24 juin), 175 livres à la Noël, et versait, déduction faite de ces deux pactes, le montant de la ferme des dîmes aux économes de l'évêché.

Théoriquement, la dime perçue devait être la dixième partie de la récolte. En fait, il n'en était pas toujours ainsi. Par suite d'accords plus ou moins obtenus à l'amiable à la suite de calamités comme la grande gelée de 1709, ou de grêle, le taux de la dime variait. On ne percevait que la onzième, la douzième, parfois même la quinzième partie des blés ou des légumes.

Je crois qu'on peut avoir une idée approximative des récoltes en vin et en blé de la paroisse en fonction des dîmes. Si on considère arbitrairement que la dime représente le dixième de la récolte, on est certain de rester en dedans des récoltes réelles.

Prenons comme base les enchères des blés de l'année 1718. Le Bourg est adjudgé pour 23 charges, Guilme pour 23 charges, Arnauty pour 11 charges de froment, le Bos de Plazac pour 14 charges, 6 quarts de froment, la Suzardie 14 charges, 4 quarts, Tras-Lou-Four 8 charges, 4 quarts de froment, la Mouchardie 11 charges de froment, et Prouillac 16 charges.

La charge valant 8 quarts, les enchères rapporteront aux fermiers 121 charges 6 quarts ou 974 quarts. Le quart vaut 39 litres 2, ce qui donne 38.180 litres 8 (ou 381 hectolitres 80 litres) de blé qui rentrent dans les greniers de Jean Hironde, sieur de Laterrière, et de Thomas Tibeyrant, fermiers des dîmes en 1718. Il est certain que les enchérisseurs qui ont perçu les blés dans les 8 quartiers ont prélevé sur la paroisse beaucoup plus, l'excédent constituant la rémunération de leur travail. Mais en se basant sur ces 381 hectolitres de dime, la dime représentant le dixième, on peut évaluer la récolte de la paroisse à 3.818 hectolitres.

Cette même année 1718, les fermiers opèrent différemment pour la dime du vin. Au lieu de la mettre aux enchères, ils afferment les vins décimaux le plus souvent aux propriétaires des vignes; ceux-ci se libèrent de la dime en livrant aux fermiers une certaine quantité de vin fixée à l'amiable. C'est ainsi que d'après l'affermé du 3 septembre 1718, peu avant la récolte, L'Armand versera de dime pour ses vignes, 3 barils de vin bon et marchand. D'après les affermes des 8 et 11 septembre, Jeanty du Duc pour ses vignes donnera un baril; de La Vergne, une barrique et 2 barils; Bernard Delbos pour toutes les vignes de la Bourrelie 3 barriques; Simonet Pages, des Bosquets, pour les

vignes du Bos de Plazac et de Pranze 4 barriques 3 barils; Rizon, pour les vignes du côté du Mazel et celles du Roc de Mioule, 1 barrique, 2 barils; M. de Chamlobet, une barrique et 2 barils; Girou Tibeyrant, pour Orval, une barrique et un baril; Ironde, du Turq, pour Arnauty, 3 barriques, 1 baril; Tibeyrant, 1 baril; M. de Campagne, 2 barriques; pour tout un groupe de vignes près du bourg et du Duc, appartenant à 11 propriétaires, Lafon et Lacoste donneront 2 barriques et 2 barils.

Le sieur La Rigaudie, et Chastain, pour la quatrième de Trasloufour, 4 barriques; Thienne de la Girvarie, 3 barils; le sieur Imbert de Prouilhac, pour Béchenou, la Chabretarie et Prouilhac, 2 barriques; Ramon Audy, pour la quatrième de Guilme, 7 barriques, 2 barils; Bernard Pelletanges, pour les vignes du Sol, des Bardonnies et de 4 autres propriétaires, une barrique, et un baril et demi; Simonet et Le Frizat (le Frisé) pour la quatrième de la Mouchardie, 2 barriques, 2 barils; le sieur Brassat, 3 barils; Louis de Michel, un baril.

La barrique de 4 barils valait (et vaut encore) 220 litres et le baril 55 litres. Ce qui donne une coquette provision de vin qui entraînait dans les caves des fermiers des vins décimaux dès 1718 : 41 barriques 2 barils et demi, soit 9.157 litres ou 91 hectolitres 57 litres. En raisonnant pour les vins comme pour la dîme du blé, on reste au-dessous de la réalité en évaluant la récolte des vins de la paroisse de Plazac, cette année-là, à 415 barriques, 2 barils 1/2, soit 915 hectolitres 70 litres.

La collecte des dîmes devait être assez rémunératrice puisqu'aux enchères des blés décimaux de 1719, le 11 juin, toujours avant la récolte (mais on pouvait déjà se baser sur ses apparences), nous trouvons 6 enchérisseurs pour la quatrième du bourg. Elle est délivrée à François Latoumétie, maître cordonnier, qui devra rendre dans les greniers des fermiers « comme est de coutume », la quantité de 12 charges 6 quarts de blé froment.

Sept enchérisseurs se disputent la quatrième de Guilme, qui est adjugée à Roubertou Pages, du village de la Beylie. Il rendra dans les greniers des fermiers, « ainsi qu'est accoutumé », 12 charges 1/2 de blé froment, bon et marchand.

Quatre enchérisseurs pour la quatrième d'Arnauty, délivrée à Ransounet Pages et Pierre Audy, du dit village, pour 10 charges de froment, « payables comme dessus ».

Deux enchérisseurs seulement pour la quatrième du Bos de

Plazac, délivrée à Ramond Delbos, clerc, du village del Bos, « à la quantité de 15 charges de blé quarté » (mesuré à la quarte).

Six enchérisseurs pour la quatière de la Suzardie, délivrée à Jeanty Bouyer, Francès Delbousquet, Francès Bouyer et Berny Pages, pour 8 charges de blé froment.

Quatre enchérisseurs pour la Mouchardie, adjudgée à Thomas Laroumanie et Simonnet Lafaysse, qui rendront 9 charges de blé froment.

Un seul enchérisseur offre 9 charges pour Prouillac, mais il ne doit même pas tenir son enchière puisque la quatière est délivrée à Guillaume Foussemaigne, clerc, Guilhen Roque et Jean Guionnet, d'Escofis, pour la même quantité de 9 charges de blé froment.

Quatre enchérisseurs, dont un tailleur, pour la quatière de Trasloufour, délivrée au sieur Chassain, qui rendra dans les greniers des fermiers 7 charges 4 quartons de blé froment, bon et marchand.

Que s'est-il passé d'une année à l'autre ? Les enchérisseurs de 1718 ont-ils poussé trop loin leurs enchères, et perdu sur la collecte de la dîme ? Il est plus vraisemblable que la récolte de 1718 s'annonçait belle, tandis que celle de 1719, au début de juin, a mauvaise apparence, comme disent nos cultivateurs, ce qui rend prudentes les enchères. Toujours est-il qu'elles ne donnent au fermier qu'un total de 83 charges 6 quartons, soit 670 quartons, valant 26.264 litres ou 262 hectolitres 64 litres. C'est peu à côté des 381 hectolitres 80 litres de l'année précédente. L'année 1719 fut sans doute déficitaire en blé, et l'on peut évaluer la récolte de la paroisse à 2.626 hectolitres.

Les variations seront plus sensibles si nous laissons couler 20 ans. Les vins décimaux pour l'année 1739 ne sont plus affermés, mais soumis aux enchères tout comme les blés. Le bourg est délivré pour 12 barriques; Arnauty et le quartier de la Mouchardie pour 5 barriques : Prouillac 7 barriques ; la Suzardie 4 barriques 3/4; Guilme 5 barriques; le Bos de Plazac 9 barriques; Trasloufour est délivré pour 30 livres.

Ce qui donne un total de dîme de 42 barriques 3/4 plus 30 livres. La récolte de cette année devait être supérieure en quantité à celle de 1718 puisqu'elle peut être évaluée au minimum à 427 barriques, plus les 30 livres de dîme, représentant au moins 300 livres de récolte ou 10 barriques de vin.

Nous ne suivrons pas la dîme d'année en année, mais voyons les enchères des 23, 24 et 29 juin 1765. La quatrième du bourg est délivrée au sieur Tibeyrant, à raison de 15 charges 4 quarts de froment et 3 quarts d'avoine, le tout bon et marchand, « payables par tout le mois d'août prochain » ; la quatrième de Guilme à François Chastel, pour 111 quarts de froment et 3 quarts d'avoine, toujours payables au mois d'août ; la quatrième du Bos de Plazac, à Jean Dufaure, sieur de Pelaud, à raison de 12 charges de froment ; la quatrième de la Suzardie, à Jean Tuilleras, du village de la Trucherie, pour 9 charges 6 quarts de froment et 2 quarts d'avoine ; la quatrième de Prouillac, au nommé Lemouzy et à Jean Guionnet, du village d'Escofis, pour 13 charges 1 quart 1/2 de froment et 4 quarts d'avoine ; la quatrième d'Arnaudy à Charles Tibal, à raison de 10 charges 5 quarts de froment et 2 quarts d'avoine : la quatrième de la Mouchardie à François Dupont, dit la Vieille, du village de la Mouchardie, à raison de 9 charges 2 quarts de froment, et 2 quarts d'avoine ; la quatrième de Trasloufour à François Dalbavie, qui payera 7 charges 4 quarts de froment bon et marchand, comme tous les autres, par tout le mois d'août prochain.

Antoine Tibeyrant et Bernard Dalbavie, fermiers des dîmes en 1765, rentrent donc dans leurs greniers 91 charges 5 quarts 1/2 de froment, soit 733 quarts 1/2 ou 28.753 litres 2, valant 287 hectolitres 53 litres, et 14 quarts d'avoine, valant 5 hectolitres 1/2. La récolte des blés de 1765 peut s'évaluer (froment et avoine) à 2.930 hectolitres, supérieure à celle de 1719, mais inférieure à la récolte de 1718.

La dîme du vin de cette même année 1765 ne sera pas mise aux enchères pour toutes les quatrièmes. Le 29 septembre, la quatrième du bourg est délivrée à François Dalbavie et à David Lathoumétique, à raison de 10 barriques de vin bon et marchand, payables à la Saint-Martin (11 novembre); celle de Guilme à François Delbousquet dit Duc, pour 6 barriques, et la quatrième du Bos de Plazac, à Raymond Lesvignes, dit Labatut, et à Jean Delbos du village du Bos de Plazac, « conjointement et solidairement », à raison de 8 barriques, payables également à la Saint-Martin prochain.

Pour la quatrième de la Mouchardie, on afferme à Jacques, domestique de Chanloubet, la dîme du vin des vignes de M. de Cottet à raison de 6 barils ; au Pont (Dupont), faure (maréchal ferrant), de la Mouchardie, la dîme de ses vignes pour 6 livres, et au nommé Bombet, à Dauriac et au petit de Bernadou, tous

du village de Chastel, le reste des dîmes de cette quartier à raison de 2 barriques 1/2 de vin bon et marchand, payables comme toutes les dîmes du vin, à la Saint-Martin. Ce qui fait, pour la Mouchardie, 4 barriques et 6 livres d'argent.

Dans la quartier de Prouillac, les vignes dépendant du village d'Escofis sont affermées au nommé Gillet, d'Escofis, pour 3 barriques; les vignes de la Ferrelie, au Rond, pour une barrique prise à la cuve; les vignes de Fonmarty à Fonmartie, pour 3 barils; à M. Des Housses de Carsac, les vignes appartenant à la maison de Carsac, à raison de 4 barriques que Dalbavie doit choisir sur toutes ses cuves, après qu'il en aura pris une; au gendre de Minoutou de la Rousselic, les vignes dépendant de la Rousselic pour 3 barriques, le reste de la dime de la quartier de Prouillac, y compris les vignes des Manauries, à Landret de la Trucherie et au nommé Jean, mélayer à Béchenou, pour 7 barils; ce qui porte le total des dîmes de Prouilhac à 13 barriques 2 barils.

La quartier d'Arnauty est affermée au Redon, du village de Laudonnie à raison de 3 barriques de vin, payables à la Saint-Martin prochain, prises à la cuve; la quartier de la Suzardie à Jean Chaumel, dit Landret, du village de la Trucherie, pour 4 barriques et un baril; et la quartier de Trasloufour, au sieur Fontenille pour 23 livres, payables au jour et fête de la Noël prochain.

Au total, les dîmes des vins de 1765 donnent aux fermiers 48 barriques 3 barils et 29 livres, qui est à peu près le prix d'une barrique. Il est donc possible d'évaluer la récolte de cette année-là à 497 barriques 2 barils valant 1.119 hectolitres 35 litres, étant bien certain d'être au-dessous de la quantité réellement récoltée. Cette récolte, bien supérieure à celles de 1718 (415 barriques) et de 1739 (427 barriques), marque une année plus favorable à la vigne, mais non une extension du vignoble, car dès l'année suivante, la récolte retombe à 390 barriques.

Malgré le mauvais rendement des terres à blé de la paroisse de Plazac au XVIII<sup>e</sup> siècle, limité à 3 pour 1, la récolte de froment, pour une population de 1.000 personnes environ, était assez intéressante. Il en est de même pour celle du vin, alors que les vignes poussaient un peu au petit bonheur au flanc de nos coteaux, sans échaldas ni fil de fer, taillées en vert, comme c'était la coutume à l'époque, et ne profitant que d'une seule façon par an, le fouissage ou béchage au bigot.

Mais il faut tenir compte des sérieuses ponctions opérées



chaque année par les dîmes et les rentes seigneuriales. Il n'est pas imprudent d'évaluer la dîme des blés prélevée sur les récoltes, année moyenne à 280 hectolitres, et celle des vins à 40 barriques.

Le fermier des rentes du baron de Segonzac, du château du Vimont, a prélevé, sur 75 tenanciers, pour chacune des années de 1708 à 1739 : 27 quartons 5 picotins 1/2 de froment, 37 quartons 1 picotin 1/2 d'avoine, plus 12 livres 13 sols 2 deniers d'argent; 2 chapons 1/4, 8 gélines 5/6 (poules chaponnées) et 2 journaux de labour. Ces rentes ne portent que sur le quart environ de la paroisse, qui comptait 320 taillables. Il faut donc ajouter à ces 27 quartons de froment et à ces 37 quartons d'avoine, les rentes payées à l'évêque de Périgueux, aux seigneurs de l'Herm, du Peuch, de Chabans, du Cheylard, de la Vergne, du Cluzeau, de Chanloubet, de Carsac et de Pranze.

Quand on avait, sur le tas de blé battu, prélevé les semences, la dîme, la rente, la redevance payée en nature au maréchal ferrant pour le ferrage des bœufs et le reliage (aiguillage des reilles des charrues), le métayer partageait le reste avec le propriétaire. Et tout de suite il lui rendait tous les quartons de froment et de seigle qu'il lui avait avancés tout au long de l'année. Que restait-il pour faire du pain de pur froment, ou même de seigle ou de méture ?

Le pain était un luxe et nos paysans en ont depuis gardé la religion. On se nourrissait de châtaignes, vertes, puis sèches, pendant une partie de l'année ; de raves, cuites sous la cendre ; ou en soupe épaisse avec des choux ; de haricots, de pois et de gisses, mais en faible quantité, la culture de ces « légumages », qui échappaient au partage, n'étant autorisée que sur de petites surfaces ; et surtout de blé d'Espagne, blé rouge ou maïs : en rimotes, bouillie plus ou moins épaisse ; en miques, boules indigestes cuites dans la soupe, ou en gâteau appelé milhas, fait de farine de maïs mélangée à de la citrouille.

Marcel SECONDAT.

(A suivre).

# BIBLIOGRAPHIE

## LES MANIFESTATIONS GRAPHIQUES AURIGNACIENNES SUR SUPPORT ROCHEUX DES ENVIRONS DES EYZIES, DORDOGNE

(Thèse de préhistoire de troisième cycle soutenue par M<sup>me</sup> Brigitte DELLUC, le 21 mai 1975, en Sorbonne).

Les manifestations graphiques aurignaciennes des environs des Eyzies sont présentes sur une cinquantaine de blocs, alors qu'en France les graphismes aurignaciens provenant d'autres gisements apparaissent très exceptionnels. Ces blocs ont été découverts au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, au sein d'une stratigraphie parfois chancelante, mais l'étude des circonstances de découverte montre que l'origine aurignacienne de 49 d'entre eux peut légitimement être affirmée. Les gisements concernés sont, à Sergeac, l'abri Blanchard (10 blocs gravés et 7 blocs peints) et l'abri Castanet (5 blocs gravés et 3 blocs peints), le grand abri de la Ferrassie à Savignac-de-Miremont (15 blocs gravés et 6 blocs peints), l'abri du « Renne » de Belcayre à Thonac (1 bloc gravé) et l'abri Cellier à Tursac (7 blocs gravés). Dix-neuf de ces blocs n'avaient, jusqu'à ce jour, donné lieu à aucune publication.

Le travail de M<sup>me</sup> Delluc se présente à nous comme une thèse monumentale. Elle comporte deux volumes de 565 et 264 pages, avec 138 planches pour l'iconographie et 421 références bibliographiques. Nulle part sans doute plus qu'ici on n'a le sentiment que le sujet vient d'être épuisé. Qui oserait reprendre cette étude pour y ajouter quelque chose ou la modifier ?

La thèse est monumentale par la nature du sujet. Ainsi s'exprime à son endroit M. Leroi-Gourhan : « S'occuper des œuvres les plus anciennes qui soient datées avec certitude, contemporaines du plus vieux paléolithique supérieur, sorties peut-être, pour quelques-unes d'entre elles, des mains d'un proche cousin de l'homme de Cro-Magnon lui-même, voilà de quoi bercer les rêves d'un chercheur. Découvertes il y a plus d'un demi-siècle, elles avaient échappé jusqu'à présent à toute étude d'ensemble et, il faut bien le dire, elles avaient été, pour certaines, plutôt oubliées que conservées dans les musées où elles aboutirent. C'est donc, pour une part, une seconde exhumation, une seconde opération de fouille qui a conduit M<sup>me</sup> Delluc au fond des placards à balais où reposaient certaines pierres gravées. Le travail apporté aujourd'hui par M<sup>me</sup> Delluc semble correct dans sa construction, précis dans sa texture, honnête dans son développement et soutenu dans son intérêt ».

Thèse monumentale aussi par l'ampleur et la rigueur dans la méthode employée. Toutes les techniques les plus récentes d'investigation et d'analyse ont ici leur emploi avec bonheur : photographies, fiches à perforation marginale, etc... qui conduisent, ainsi que le souligne M. Leroi-Gourhan, à « une précision impitoyable d'analyse graphique qui fait ressortir la distance entre ce qui est sur la pierre et ce que l'œil s'arrange pour y voir ». Ce que perdent la fantaisie et parfois la poésie dans l'interprétation des lignes et des formes, la probité scientifique le gagne à coup sûr; et c'est bien ce que, en définitive, on attend d'une thèse scientifique...

Thèse monumentale, enfin, par le nombre et la qualité des sources. Après

Les aperçus un peu austères du premier volume, nous arrivons, pour notre plus grande joie, à « cette tentative de reconstitution du journal des fouilles de Didon à partir des lettres qu'il a échangées avec Castanet, son fouilleur, entre deux visites de ramassage des objets ». Ce journal apporte de très utiles éclaircissements, en particulier sur la fouille de l'abri Blanchard. Mais, ainsi que le remarque M. Leroi-Gourhan, l'aventure du collectionneur et de son instrument de recherche prend une allure épique lorsqu'intervient la correspondance de Didon avec l'abbé Breuilh et Salomon Reinach au sujet de la vente des œuvres aux musées des antiquités nationales. « On aimerait passer un long moment à savourer les échos d'une préhistoire encore toute chaude ». On se rend compte qu'il existe bien, aussi, une « petite histoire » de la préhistoire...

Est-il besoin d'ajouter, après ce que nous venons d'écrire, que les travaux de M<sup>me</sup> Delluc furent dirigés par M. le Professeur Leroi-Gourhan qui occupe au Collège de France la chaire laissée vacante par le décès de l'abbé Breuilh.

Le jury de thèse, en Sorbonne, se composait comme suit : le Pr Brézillon (Université de Paris-I), président ; le Pr Leroi-Gourhan (Collège de France), directeur de recherches ; le Professeur A. Laming-Emperaire, professeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

La thèse présentée et soutenue par M<sup>me</sup> Brigitte Delluc a obtenu la plus haute mention : **très bien**. Ajoutons que l'auteur a travaillé en constante collaboration avec son mari, le Docteur Gilles Delluc. Pour l'analyse des blocs gravés, on sent dans cette collaboration le souci intransigeant du médecin de ne dire, en quelque domaine, que ce que le diagnostic a longuement élaboré, le scalpel senti, le microscope vu. La fantaisie n'a aucune place dans un tel travail.

Nous attendons maintenant la publication de cette thèse qui apportera, à n'en pas douter, un élément primordial à l'étude du Périgord préhistorique, et plus spécialement à son iconographie la plus ancienne et, sans doute, la moins connue jusqu'ici.

E. JARDEL.

## BIBLIOGRAPHIE

Par le truchement de l'un de nos membres, M<sup>me</sup> Gabrielle de Monneron, auteur d'un intéressant travail, **Nontron dans l'histoire** (publié en 1963), nous recevons le livre de Paul Bertrand de la Grassière : **Messieurs de Monneron, mousquetaires du roi et l'abbaye de Grandmont**.

Si la famille de Monneron appartient essentiellement au Limousin, à la Marche et à l'Angoumois, elle a toutefois compté de nombreuses alliances avec des familles périgourdines comme les d'Abzac les Chapelle de Jumilhac, les de Tessières, les La Roche-Aymon, les Ribault de Laugardière, les de Ribeyreix, les Teyssendier de la Serve, les Beaupuy de Bascharetie, les Montalembert.

Ces apparentements seraient déjà un motif suffisant pour qu'on signale ce volume, mais au fait il y a un autre biais par lequel il touche le Périgord ; c'est que les « Messieurs de Monneron » ont été constamment liés avec le sort de l'abbaye de Grandmont. On a donc une occasion d'évoquer ça et là l'implantation et la destinée des prieurés grandmontains du Périgord (1). Celui de Chagnac en Limousin fut uni, dès 1317, au prieuré de la Faye de Jumilhac ; l'un des derniers prieurs de la Faye, Léonard Muret, devint, vers 1770, prieur de Grandmont. On trouve aussi des allusions aux prieurés de Rauzette et de Beausault, au diocèse de Périgueux, ainsi qu'à celui de Badeix où se transporta au XVIII<sup>e</sup> siècle la communauté de Ravaux.

Enfin, un dernier thème d'intérêt, qui peut toucher éventuellement le Périgord, c'est le chapitre consacré à l'organisation des mousquetaires du roi, dont beaucoup provenaient de notre petite province. Tout autant de raisons pour que ce volume figure dans la bibliothèque de ceux pour lesquels rien de ce qui touche le Périgord n'est étranger.

J. SECRET.

---

1. Cf. B.S.H.A.P., 1955, p. 107 sq.

## NÉCROLOGIE

Le 17 août dernier est décédé le Marquis Bertrand de Montferrand, qui faisait partie de notre compagnie depuis 1948. Né en 1895, il passa par l'Ecole de Saint-Cyr, s'engagea en 1914, devint instructeur à Saumur. En 1939-45, il est promu au grade de commandant, décoré de la croix de guerre et de la rosette de la Légion d'Honneur.

En 1947, colonel, il quitte l'armée pour se consacrer à l'agriculture et à la sylviculture. Il devint d'ailleurs rapidement administrateur régional de la Propriété forestière, président de syndicats divers, maire de la commune d'Issac. Il entretenait avec respect son antique demeure de Montréal dont il faisait volontiers les honneurs, et son corps repose désormais dans la chapelle du château.

Le Marquis de Montferrand avait participé à la rédaction de l'album des dessins de Léo Drouyn, édité par la Société à l'occasion de son centenaire ; il y présenta, comme cela était naturel, le château de ses ancêtres : celui de Montferrand. Cultivé, distingué, disert, courtois et modeste, infiniment discret, le Colonel de Montferrand laissera le souvenir d'un homme de devoir, tout entier dévoué à sa foi, à sa patrie et à son pays d'origine.

A M<sup>me</sup> la Marquise de Montferrand et à ses enfants (dont deux font partie de notre compagnie), la Société historique et archéologique du Périgord adresse ses vives condoléances.

J. SECRET.

---



## Découverte d'une statue d'évêque à Périgueux

Au début du mois de novembre dernier, un membre de notre compagnie, M<sup>me</sup> Fellonneau, remarqua, dans le chantier ouvert au pied du Touin, parmi les gravats de remblai, un morceau de pierre sculptée. Elle m'alerta par téléphone et, grâce à la complaisance du Service des Monuments historiques, le morceau fut récupéré et sauvé. Il provient de la démolition (au câble et au bull-dozer) de la maison qui faisait l'angle de la place Hoche et de la rue Aubergerie, mais



sans autre précision dans la localisation ; il y avait été utilisé comme pierre de remploi.

Il mesure 60 × 40 cm, avec une épaisseur moyenne de 35 cm. Il est en calcaire, d'un grain assez fin. Seule la partie inférieure du corps apparaît. Les pieds sont mutilés. La robe aux plis raides et parallèles tombe jusqu'aux pieds. Sur elle apparaissent les deux extrémités de l'étole. Une sorte de surplis s'arrête à hauteur des genoux et se termine par une espèce de galon à festons opposés. Sur ce surplis apparaissent les plis concentriques d'une chasuble ornée, à l'avant, d'une bande d'orfroi. Un manteau — toujours à plis maladroits — recouvre les épaules et devait se nouer, sous le col, par une agrafe. Par-dessus l'ensemble, on voit nettement la trace de la crosse.

J'avais tout d'abord pensé à un gisant. En fait les dimensions mêmes et la disposition générale du morceau font plutôt croire à une statue, probablement du XIV<sup>e</sup> siècle. Quant à l'identification du personnage, elle est rendue impossible par l'absence d'armoiries et d'inscription. La statue, brisée en 1575 lors de la mutilation de Saint-Front par les Huguenots, a ensuite servi de matériau pour la construction d'une maison toute proche de Saint-Front.

Ce morceau, tout mutilé qu'il est, trouvera naturellement sa place dans la collection lapidaire du cloître de Saint-Front.

Jean SECRET.

---

## SOMMAIRE DU TOME CII

Conseil d'administration et Bureau .....	3
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier .....	4
Février .....	5
Mars .....	8
Avril .....	97
Mai .....	98
Juin .....	101
Juillet .....	169
Août .....	171
Septembre .....	174
Octobre .....	265
Novembre .....	266
Décembre .....	269
Compte de gestion du Trésorier (Pierre AUBLANT).....	11
Cent ans de travaux dans notre Bulletin :	
I. Préhistoire et protohistoire (Alain ROUSSOT) .....	15
II. Antiquités gallo-romaines (Max SARRADET) .....	26
III. Histoire générale (Noël BECQUART) .....	33
IV. Histoire religieuse et hospitalière (Jean VALETTE) .....	42
V. Biographies, villes et seigneuries (Marthe MARSAC) .....	49
VI. Architecture monumentale (Jean SECRET) .....	54
VII. Beaux-arts (Michel SOUBEYRAN) .....	61
VIII. Héraldique, sigillographie, numismatique (Alber- te SADOUILLET-PERRIN) .....	69
IX. Cluseaux et souterrains-refuges (Marcel SECONDAT) .....	77
X. Philologie et linguistique (Noël BECQUART) .....	87
XI. Trésorerie (Pierre AUBLANT) .....	90

## ARTICLES DE FOND

BECQUART (Noël). Etat de l'enseignement en Dordogne en 1789 .....	142
— Les « mariages de l'Empereur » en 1810 dans l'arrondissement de Nontron ....	222
HIGOUNET-NADAL (Arlette). La bastide comtale de Tocane	134
LEFORT (Jean-Maurice). Les peintures du XVII <sup>e</sup> siècle du cabinet peint du château de Puymartin .....	271
MARSAC (Marthe). Seigneurs et seigneurie de Saint-Martin et Lamonzie, <i>suite et fin</i> .....	119
PENAUD (Guy). La vie maçonnique d'Antoine de Tounens	146
PICHARDIE (Jean). Les monuments funéraires médiévaux de Saint-Saturnin à Petit-Bersac .....	196
ROUSSOT (Alain) et ROUSSOT-LARROQUE (Julia). Inscriptions datées à Reignac, commune de Tursac .....	131
SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Un héritier des chercheurs de la Renaissance : Jean Rey, médecin au Bugue .....	229
SECONDAT (Marcel). Evolution économique d'une communauté rurale : Plazac depuis le XVIII <sup>e</sup> siècle ....	177, 313
SECRET (Jean). L'église de Baneuil .....	157
— La restauration de Saint-Front de Périgucoux au XIX <sup>e</sup> siècle .....	239
SOUBEYRAN (Michel). Un nouveau portrait de Fénelon au Musée du Périgord .....	303
VALETTE (Jean). Quelques renseignements sur les protestants des environs de Sigoulès en 1754-1758 .....	294
VERGNAUD (Paul). Etymologie et toponymie périgourdines vues par un historiographe de Louis XIV .....	103
VILLOT (Pierre). Note sur quatre puits situés sur les communes de Badefols-d'Aus et Villac .....	112

## VARIA

BECQUART (Noël). Accroissements des Archives de la Dordogne en 1974 .....	163
---	-----

GENDRY (Suzanne). Quelques tableaux chez un bourgeois de Périgueux .....	166
SECRET (Jean). Découverte d'une statue d'évêque à Périgueux .....	346
SOUBEYRAN (Michel). Sur le peintre Jean Broc .....	165

## BIBLIOGRAPHIE

Iconographie de la cathédrale d'Angoulême (Jean SECRET)	95
Histoire des Croquants, par Y.-M. Bercé (N. BECQUART) ..	168
Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies, par Brigitte Delluc (E. JARDEL) .....	342
Messieurs de Monneron, mousquetaires du roi, et l'abbaye de Grandmont, par Paul Bertrand de la Grassière (Jean SECRET) .....	344

## NECROLOGIE

Léon Guthmann (Jean SECRET) .....	264
Le marquis de Montferrand (Jean SECRET) .....	345

## ILLUSTRATIONS

Puits à Villac et Badefols-d'Ans .....	113
Puits de la Fournerie à Villac .....	117
Maison-forte de Reignac :	
inscription de 1508 .....	132
inscription de 1667 .....	133
Plan des communes de Tocane et Saint-Apre (1809) ....	135
Etat de l'enseignement en Dordogne en 1789, carte .....	143
Eglise de Baneuil :	
plan .....	158
vue d'ensemble .....	160
chapiteau .....	161
Commune de Plazac :	
croquis d'ensemble .....	178
métairies et fermes de Tibeyrant et Dalbavie .....	182



## Petit-Bersac :

vue d'ensemble du site .....	197
plan du bourg .....	199
fosses à offrandes .....	200, 201
position de l'aqueduc et monument funéraire .....	202
vue des fosses et de l'aqueduc .....	204
coupes des fosses .....	208
vase décoré et cruches à bec ponté .....	209
cruches et vases .....	210, 211
céramiques .....	214
plaque de dallage et objets divers .....	215
bijoux et couteaux .....	216

## Saint-Front de Périgueux :

dessin d'Abadie .....	246
vue entre 1858 et 1860 .....	251
vue entre 1864 et 1870 .....	255
dessin de Sem .....	261

## Peintures du château de Puymartin :

légende d'Argus .....	274
légende de Bellérophon .....	275
légende du sanglier de Calydon et évocation des fêtes d'Eleusis .....	278
légende de Persée .....	279
légende de Méléagre .....	282
personnage non identifié .....	283
figure de Clytie .....	287
figure d'Eole .....	288

## Portraits de Fénelon :

par Bailleul (1718) .....	305
par Audran, d'après Vivien (1714) .....	307
par Taisne (1733) .....	309
par Duflos, d'après Bailleul (1717) .....	311

Statue en pierre découverte à Périgueux .....	346
---	-----

## ERRATA

## 1974

Page 24. A la rubrique « Latour », rectifier la date : 1946.

Page 25. Rectifier LE FRANC (le Docteur Gérard) au lieu de LEFRANC.

## 1975

Page 91, ligne 32. Lire **lui permet** au lieu de « leur permet ».

Page 94, ligne 19. Lire **540 %** au lieu de « 240 % ».

Page 107, § A, 1, 2<sup>e</sup> ligne. Le second **Petrocii** doit être restitué avec un tilde (= Petrocorii).

Page 108, note 3, fin du 2<sup>e</sup> paragraphe. Rectifier **il avait fallu** au lieu de « il aurait fallu »; avant-dernière ligne: lire **cord** au lieu de « cor ».

Page 109, § C. Supprimer le signe ●.

Page 110, ligne 5. Lire **Petrocoris** et non « les Petrocoris ».

Page 182, dernière ligne (« baillettes... »). Replacer cette ligne juste avant la carte.

Page 184, ligne 24. Lire **baillarge** au lieu de « baillage ».

Page 236, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne. Rectifier la date, **1638** au lieu de « 1633 ».



## PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu .....	10
Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le Cte de Saint-Saud .....	15
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud .....	20
La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible) ....	2
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux .....	10
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery .....	20
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX <sup>e</sup> siècle, par Fournier de Laurière .....	15
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet .....	20
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. ....	40
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure .....	3
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet .....	20
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960) .....	25
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964, du Bulletin) .....	30
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier .....	10
Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq ....	18
Inventaire de l'Iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret .....	5
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Introduction et préface par J. Secret .....	20
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart .....	5
Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par Jean Secret .....	15
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés .....	80

### On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette .....	12
Comment vivait l'homme des cavernes à l'âge du Renne, par le Docteur André Cheyrier (première édition) .....	15
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire .....	10
Le ministre Pierre Magne, par Joseph Durieux, 2 vol. ....	70

**CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES À LA SOCIÉTÉ**

Les ouvrages sont adressés - franco - sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.